

P27/D1,26

CORRESPONDANCE

NUMÉROTÉE

LA NUMÉROTATION

SUR CE FILM

RENVOIE

AUX NUMÉROS DES PIÈCES

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,26

Office of the Municipal Council of the Village of Verdun,

5th March, 1885.

SIR,—

As you may be aware, the Council of Verdun took the following criminal proceedings against Mann, the contractor of the City of Montreal, for depositing night soil.

1. Proceedings were taken before a Justice of the Peace under the Municipal Code, against two of his men for carting within the limits and depositing night soil in Verdun, contrary to the provisions of the Municipal By-law prohibiting such carting, passed under Articles 593 and 650 Municipal Code.

2. Proceedings against Mann for a common nuisance, under the common law, in carting and depositing night soil on his farm, and leaving it exposed.

These involved the preliminary examination before Mr. Desnoyers, Police Magistrate; Mann's committal to appear before the Grand Jury; the finding of a True Bill by the latter, and then the process before the Petit Jury.

The cases were test cases and of great importance to all the outlying Municipalities, in maintaining their rights, not only under By-laws, but under the Common Law.

Mann made severe contestations in all proceedings, and attacked the legality and constitutionality of the By-law.

The Council of Verdun took every step possible to ensure success. As a result, the By-law was maintained and the two men fined. The Petit Jury found a verdict of guilty, and Mann himself was fined one hundred dollars, which went to the Crown.

Owing to the strong fight made by Mann, it was necessary to engage English and French counsel; medical testimony had to be secured, and also the opinion of experts, besides the examination of a large number of witnesses, expenses of constables, court taxes, &c. This has entailed in *all* the proceedings (By-law, Police Magistrate, Grand Jury and Petit Jury) an expense of \$992.00. The proceedings being criminal, these costs cannot be taxed against or collected from Mann.

P27/D1,26

This Council would now like the other Councils to give assistance, and to be relieved of a portion of this expense. As the decisions benefit all the outlying Municipalities, this Council feels there is justice in the request. The matter was brought before the County Council, and the following Resolution passed unanimously:—

“ Proposé par PIERRE CLAUDE ;

“ Secondé par JOSEPH LONGPRÉ ;

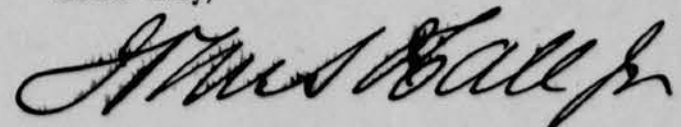
“ Que ce Conseil, reconnaissant les nobles efforts faits par la Municipalité
“ du Village de Verdun, dans l'intérêt de la santé publique, en voulant
“ empêcher la propagation des maladies dangereuses et contagieuses, en pour-
“ suivant devant la Cour Criminelle du Banc de la Reine, une personne du nom
“ de Mann, qui, malgré des reglements, transportait dans cette Municipalité le
“ contenu des fosies d'aisance de la cité de Montréal.

“ Que la comté d'Hochelaga devrait venir en aide à la dite Municipalité
“ qu'a dépensé plusieurs centaines de piastres pour arriver à la condamnation
“ du dit Mann.

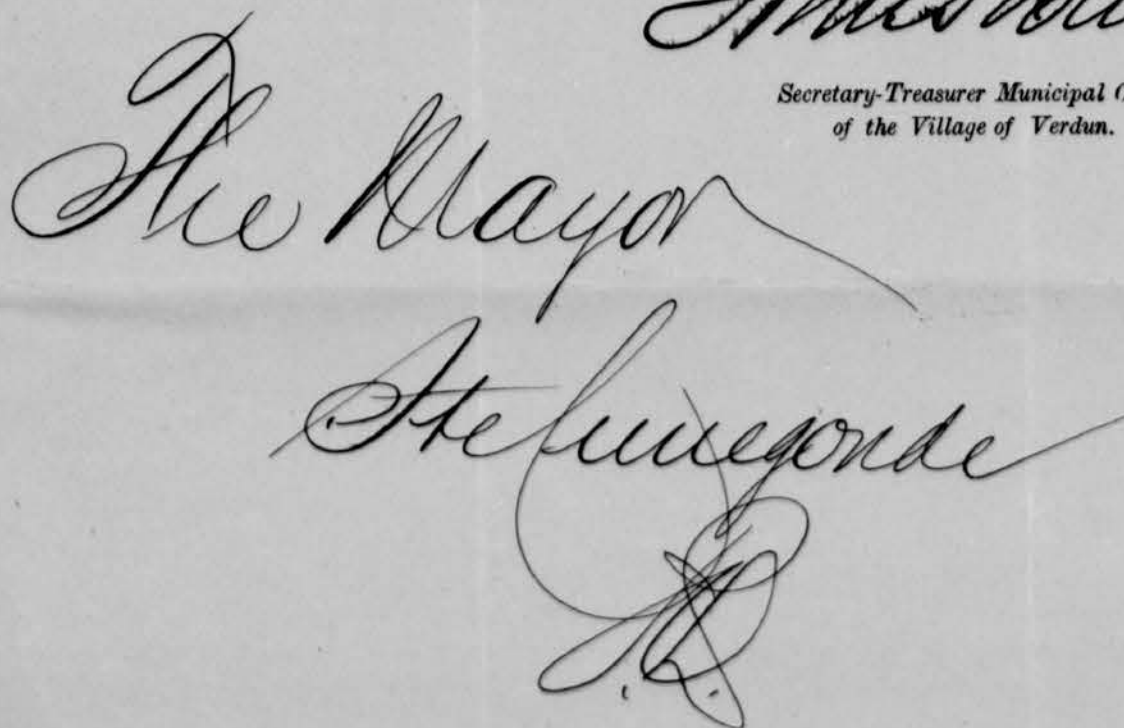
“ Que ce Conseil recommande fortement à chacun des Maires du Conseil du
“ Comté, d'insister auprès les Conseils de leurs Municipalité pour obtenir un
“ aide suffisant en faveur de la Municipalité du Village de Verdun qui a
“ travaillé même dans l'intérêt de tout ce Comté.”

I am directed to write and request you to lay this letter before your Council at its next meeting, and to ask if your Council could not grant us a contribution of twenty-five dollars.

Yours truly,



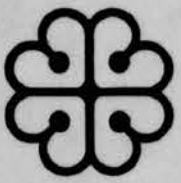
Secretary-Treasurer Municipal Council
of the Village of Verdun.



1172
- Caculaire -
Demande d'octroi
par le Village Verdun
- 5 Mars 1888 -

P27/D1,26

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,26

Porte Bonaparte 22 Rue des Capucins
"118" Montréal 21/3/85

à Monsieur le Maire et la Municipalité
de la Ville de St-Jean-de-la-Rivière
Messieurs

Comme je suis sur le point
de terminer mon contrat pour
les tuyaux en fer - j'ai l'honneur
de vous prier de me laisser
toucher les \$100. que j'ai déposés
en juillet dernier, ainsi que
les 10% retenues sur chaque
Estimez

J'ai bien l'honneur
d'être votre dévoué
James J. Boque

P27/D1,26

A Messieurs
Le Maire et les Conseillers
St Cuyonde

99 Rue St Jacques
Montreal le 21 Mars 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous trans-
mettre, avec la présente, la lettre de Mr
James S. Hogue, demandant que la
Somme de \$100⁰⁰ qu'il a déposée
en feuillet dernier lui soit remise ainsi
que les 10% qui ont été retenus sur
le paiement de chaque livraison.

Comme il me reste, maintenant
qu'une petite quantité de tuyaux à
livrer il n'y a pas à craindre que
Mr Hogue manque de compléter son
contrat et comme d'ailleurs la crise
Commerciale se fait sentir partout, je
prends la liberté d'appuyer la demande
de Mr Hogue.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

Votre très humble serviteur

Alphonse Beauchamp

Lettre 1173

Remise de dépôt à
M^r James S. Bogue

- 21 Mars 1865 -

J. A. H. Beaudry

P27/D1,26

P27/D1,26



Pièces réunies

FIN

P27/D1,26

J. E. G. HEROUX, L. L. B.

CHS. ED. GAGNON, L. L. B.

Heroux & Gagnon

AVOCATS

1823, = Rue Notre-Dame, = 1823

Q. Reçu de Monsieur Montreal, 23 Mars 1885

le Secrétaire de la Corporation de

M^{re} Bonnefont

Monsieur,

Je soussigné, par Monsieur Luceau Bè-
langer de demander à la Corporation de M^{re}
Bonnefont, le paiement de la somme de \$200.⁰⁰
deux cents francs pour dommages résultant
d'une fracture au bras de sa femme et causée
par suite du mauvais état des chemins et
territoires de la dite Corporation.

Cet accident est arrivé le 7 Mars cou-
route au coin des rues De la St-Jacques et

Je demande après immédiatement de vous
le premier avril prochain, sans vous
citer les frais d'une poursuite

Très obéissant serviteur

Ch. Ed. Gagnon
Secrétaire

Dommages \$200.00
Frais 1.50

201.50

1174

Lettre

Demande de dimanche

pour châté

- Heiron & Gagnon -

- 23 Mars 1885 -

P27/D1,26

P27/D1,26

JUDAH, BRANCHAUD & BAUSET,
SOLICITORS

3 PLACE D'ARMES HILL.

F. T. Judah, A. Branchaud,
E. Bauset.

Montreal, 2^e AV, 1885

Monsieur -

Nous sommes
prie' par Mad: Requier de
demander le paiement de la
balance revenant a la succession
de feu son fils G^d Requier
par votre municipalite'.

G^d Ducharme & Co

Notaires

Judah Branchaud & Bauset

P27/D1,26

1175
JUDAH BRANCHAUD
Demande de la Bal.
sur Contrat de Geo D. Reings
Judah, Branchaud & Co
- 2 Avril 1885 -

P27/D1,26

1176

Lettre
Demande d'aiguil
Soc. St-Vincent de Paul
- 6 Avril 1885 -

A son honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Ville
de Ste Genevieve

Messieurs

La Société St Vincent de Paul
s'adresse à vous afin d'obtenir
de l'aide pécuniaire pour con-
tinuer l'oeuvre de charité à
laquelle elle se dévoue; l'hiver ay-
ant été très dur et vu le grand
nombre de malades qu'elle a sou-
tenus les recettes, quoiqu'abandon-
nées ont à peine suffi à combler
les déficits fait à sa caisse en
conséquence la Société ose espérer
que comme par le passé
votre générosité ne lui

P27/D1,26

fera pas défaut
Je suis Messieu votre très
humble serviteur

L. J. Mathurin
Secretaire

Ste Genevieve
6 Avril 1885

P27/D1,26



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,26

1178
Remerciement
Soc. St Vincent de Paul
- 18 Avril 1885 -

St Cumeronde 18 Avril 85

Au Conseil Municipal de la
Ville de St Cumeronde

Monsieur le Maire

La société St Vincent de Paul a
appris avec plaisir la décision
prise par le Conseil de lui
accorder la somme de cinquante
piastres; et me charge de
vous transmettre ses sincères
remerciements;

J'ai l'honneur d'être
votre humble serviteur

L. G. Mathieu
Secrétaire

P27/D1,26



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,26

CHARLES S. WATSON,
PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

ANDREW ALLAN,
VICE-PRESIDENT.

WM MC MASTER JUNR
SECRETARY-TREASURER

Montreal Rolling Mills Company

2861

Montreal, 12th May 1885

G. N. Ducharme Esq

Secy. Treas:

Municipality of St. Cunegonde. P. Q.

Dear Sir,

I have to acknowledge yours of the 27th ult. containing the result of the report of the Water Committee, as to the hydrants on our property. Will you be good enough to ask the Committee, or the Council, to insert a clause giving this Company one month's notice in case of removal and oblige.

Yours truly,

Charles Watson PRESIDENT.

Corporation doit donner un mois d'avis pour
changer les bornes - fontaines déplacées
Minutes 4 Mai, 1885

1180
Lettre de Monsieur de la Rivière
Re Bonur Factours
- 1 Mai 1880 -

P27/D1,26

P27/D1,26

1181

Plaintes de
F. S. Aubin
Re abattoir de M. Fruchard
- 4 Mai 1885.

St. Cuneegarde 4 Mai 1885

Monsieur le Maire et
M. M. Les Conseillers

Je vous prie de bien vouloir
être de voir avec Monsieur
Martin pour ce qui concerne
l'égout de Boucherie qui est sur
et qui envoie tous les jours sur la
rue Portman au Numéro 286
et en même temps des odeurs infectes
avec espérance que vous voudrez
lui y voir

Je me soussis
Votre humble Secrétaire
Félix St. Aubin

P27/D1,26

1182
Lettre de
Ed. Baylis
Licence
- 4 Mai 1885 -

Montreal
May 4/85

M^{rs} Mayor & Councillors
Gentlemen

I hereby make
my application for licence
to sell as usual trusting
you will reduce it to a
lower figure than last
year as it is only a few
times in the Spring & fall
I sell Hoping to hear a favourable
reply

I remain
Yours Respy
E Baylis

P27/D1,26

1183
Application de
Marc. Tousseau fils
pour l'inspection des
Canaux d'égouts
- 11 Mai 1885 -

Ville de Monreale
11 Mai 1885

A Son Hon. le Maire & M^{rs}
les Conseillers de la Ville de
St-Basile

Messieurs Etant informé
que c'est l'intention de votre
Conseil d'engager un ins-
pecteur pour la construction
des Canaux d'égouts, je
vous prie mes services
Ayant quelques expériences
dans ce travail, et me
croyant qualifié pour
remplir cette charge,
espérant que mes services

P27/D1,26

1 1 0 3

[Faint, illegible handwriting]

sera prise en consideration
Je demeure à
Monsieur Moreau

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 20 Janvier 1885

Reçu de M^r A. Barbeau, la somme de cent piastres, qui sera gardé pour payer sa part d'affaires, s'il obtient sa licence.

\$100⁰⁰

J. Ducharme
Sec. Gen.

P27/D1,26

1184
Recu de ~~den.~~ Barbeau
1510^{rs} pour taxes d'office
20 Fev. 1855.

Province de Québec }
 Ville de Sainte-Geneviève }

Nous, Octave Proost, Alexis Godere, Alexis Piché, ayant été dûment nommés Électeurs de cette Ville, faisons serment, chacun pour lui-même que nous remplirons bien & fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Assurément, ce vingtième jour de
 Mai, mil huit cent quatre-vingt-
 cinq à St^e Geneviève dudit
 par devant moi sousigné
 Maire

OCTAVE PROOST
 A Godere
 et Piché

H. Morin Maire

1185
Serment d'office
des Évaluateurs
-11 Mai 1885-

P27/D1,26

Reglement n° 39 pour faire
disparaître la nuisance de la fumée adoptée
par la ville de St-Henri, le 15 Mai 1885.

Section 1. Tout brasier ou fourneau qui ne
consomme pas convenablement la fumée
qui s'élève du combustible que l'on y brûle,
et qui sert à faire fonctionner une machine
à vapeur, ou que l'on emploie dans les fabriques,
teintureries, brasseries, fournils, usines à gaz,
ou dans une opération industrielle ou com-
merciale quelconque, sont et seront considérés
être une nuisance préjudiciable à la santé
et à la sûreté publique; et toute personne
qui commettra aucune telle nuisance, ou
qui la fera ou laissera commettre, ou
la laissera exister, ou négligera ou
refusera de la faire disparaître, sera,
pour chaque offense, passible de la
penalité pourvue dans la cinquième
section du présent règlement -

Section 2. Toute cheminée (n'étant pas la
cheminée d'une ~~maison~~ habitation privée)
laissant échapper de la fumée en quantité telle
qu'elle soit une nuisance, et sera
considérée être une nuisance affectant
la santé et la sûreté publique, et
quiconque commet telle nuisance,
ou est cause ou permet quelle soit
commise, ou permet qu'elle existe ou
néglige ou refuse de la faire cesser ou
disparaître, sera, pour chaque offense, passible
de la pénalité pourvue dans 5^{ème} section
de ce règlement

Section 3. Toute cheminée érigée dans
aucune

Rabattair
 public
 ADP

aucune manufacture ou atelier et qui sert
 ou servira à donner issue à la fumée
 d'une chaudière ou machine à vapeur,
 sera solidement et substantiellement
 construite de briques ou de pierre.

Sect 4. Tout propriétaire, possesseur,
 ou locataire d'aucun engin à vapeur,
 bouilloire, manufacture, usine, fabrique,
~~ou atelier ou~~ ou atelier quelconque,
 dans les limites de la dite ville, ou qui
 s'en sert, est tenu, sur réquisition par
 écrit de l'Inspecteur d'après les
 instructions que ce dernier ~~aura~~ aura
 reçues du Conseil, de munir et pourvoir
 tel établissement d'un appareil à consumer
 la fumée et les gaz qui peuvent
 s'en échapper, de façon à faire
 effectivement disparaître tout
 inconvénient résultant de l'exploitation
 de tel établissement; et tout tel pro-
 priétaire, possesseur ou locataire
 fera approuver le dit appareil
 par le dit Inspecteur (et à son défaut
 par une personne compétente qui sera
 nommée par le dit Conseil) et tout
 contrevenant à aucune des dispositions
 prescrites dans la présente section
 sera passible de la pénalité pourvue
 à la cinquième section de ce règlement.

Section 5. Quiconque contrevient à
 aucune des dispositions susdites de
 ce règlement sera passible d'une amende
 avec les frais, et à défaut de paiement
 de

de la dite amende et des frais, dans les
délais fixés par la Cour. D'un emprisonne-
ment, le montant de la dite amende
et le terme du dit emprisonnement à
être fixés par la Cour à sa discrétion,
et qui congne viole aucune des dispositions
suscrites sera passible de la pénalité portée
en cette section pour tout et chaque jour
que continuera telle violation ou
contravention, qui sera considérée comme
offense distincte et séparée pour tout et
chaque jour comme susdit; pourvu
que la dite amende n'excède pas
vingt piastres et que l'emprisonnement
ne soit pas pour une période de plus
de trente jours pour tout et chaque
offense comme susdit; le dit
emprisonnement cependant devant
cesser en aucun temps avant
l'expiration du terme fixé par le
tribunal sur paiement de la dite amende
et des frais.

Section 6^e Toutes dispositions contraires
au présent règlement sont par les
présentes abrogées -

(Six mots rayés) (un renvoi bar.)

(Pour copie conforme)
A. Desève
Sec-Trésorier

1185^a

Reglement No 39

Pour faire disparaitre

La fumee

Ville de St-Henri

15/5/88

P27/D1,26

1103A

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 17 Mai 1885

Le Alexis Goderre, étant nommé assistant
secrétaire ~~trésorier~~ des évaluations de la
ville de Ste. Cunegonde, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge, et cela
au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Fait serment devant moi
ce dix huitième jour
de Mai 1885.

A. Goderre
Alexis Goderre

1186
Serment d'office
de Alexis Godene fils
comme Secrétaire du
Bûle d'Évaluation
- 18 Mai 1885 -

P27/D1,26

P27/D1,26



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

Province de Québec
 Ville de St. Laurent

Acte Public

est par le présent donné
 par moi L. V. Ducharme, Sec. Trés;

Que le rôle spécial des cotisa-
 tions pour les égouts communs des Rues
 Guesnel, Courcel, & St. Antoine, a été fait
 et préparé & que la taxe pour les dits égouts
 est en attendant due & payable

Donné à St. Laurent ce sei-
 zième jour de Mai, mil huit cent quatre-vingt
 cinq

L. V. Ducharme
 Sec. Trés.

Province of Québec
 Town of St. Laurent

Public Notice

is hereby given by me
 L. V. Ducharme, Sec. Trés.

That the Special Roll of coti-
 sations for common drains on Guesnel
 Courcel & St. Antoine Street has been done
 and prepared, and that the tax for the
 said drains is now due & payable

Given at St. Laurent this
 sixteenth day of May, one thousand eight
 hundred & eighty five

L. V. Ducharme
 Sec. Trés.

1188.

Avis Public

Not. Lot. Cassant

Adj. pub. Couvel

Quand. M. Autome.

18 Mai 1885

Je soussigné Joseph Bouvier résidant en
la Ville Ste. Geneviève L'Archevêque M. Jussieu
juré de la Cour Supérieure pour la Province
de Québec, exerçant dans le District de Montréal
certifié par le présent et fais rapport sous mon
serment d'office à cette Honorable Cour que
le seizième jour de Mai mil huit cent quatre
vingt cinq j'ai affiché à la porte de l'Hotel
de Ville de la dite Ville Ste Geneviève ainsi
qu'à la porte de l'Eglise Ste Geneviève une
vraie copie du présent Avis public je certifie
de plus que conformément à la Loi en pareil
cas j'ai le dix septième jour de Mai à l'issue
de l'Office divin à la porte de l'Eglise paroissiale j'ai publié
le présent Avis public en langue française et anglaise
Ceci pourquoi je fais le présent retour pour valoir
et prouver ce que de droit.

Honoraires d'huissier
affiches 0.50
annonces 0.50
1.00

Ste Geneviève 27 Mai 1885
Joseph Bouvier H. J.

Province de Québec
Ville de St. Louis
Goude

AVIS PUBLIC

Aux habitants de la Ville de
St. Louis.

Avis Public. est par les présentes donné par moi, E. Ducharme Secrétaire Trésorier que lundi le douzième jour de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq ^{cinq} à neuf heures avant midi au N^o 224 de la Rue Workman dans la dite Ville de St. Louis, une assemblée générale des Electeurs Municipaux du Quartier Ouest de la dite Ville de St. Louis, sera tenue aux fins d'élire un Conseiller pour représenter le dit Quartier Ouest, dans le Conseil de la dite Ville de St. Louis.

Donné à St. Louis ce
vingt-troisième jour de Janvier, mil
huit cent quatre-vingt-cinq.

E. Ducharme
Secrétaire

Province of Québec
Town of St. Louis
Goude

Public Notice

To the inhabitants of the Town of
St. Louis.

Public Notice is hereby given by me the undersigned E. Ducharme Secretary Treasurer, that on Monday the twelfth day of

P27/D1,26

at the hour of
Nine o'clock
D. A. sec. re.

January one thousand eight hundred
Eighty-five in the forenoon at N. 224
Wellington St in the said Town of St. Cene-
goude, a general meeting of the Municipal
Electors of the West Ward of the said Town
of St. Cene goude will be held for the pur-
pose of electing one Municipal councillor
to represent the said West Ward in the
said Municipal Council of the Town of
St. Cene goude.

Given at St. Cene goude this eighth
day of January one thousand eight hun-
dred eighty five

G. A. Ducharme
sec. re.

1188
Assemblée municipale
ayant Quartier Ouest & don. 1885

5 Janvier 1885

Après consultation des
membres de l'Assemblée municipale
présentés et des registres communaux, nommés
dans le rapport de l'Assemblée municipale
de l'année dernière, et après avoir
élu le sieur G. A. Ducharme pour
représenter le quartier de l'Est de
la ville de St. Cene goude dans
le conseil municipal de la ville de
St. Cene goude, conformément à l'ar-
ticle 12 de la loi du 12 Janvier 1883
pour la ville de St. Cene goude.

50
50
100

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC

◀VILLE DE SAINTE-CUNEGONDE▶

H. Morin Maire, *S. Leblanc*, *L. N. Nevaux*
à *Jos. Chabotte*, *Christ. Geoffroy*, *G. Bonnet*
H. Lalonde Conseiller. s.

MONSIEUR,

Avis spécial vous est donné par moi, G. N. DUCHARME,
Secrétaire-Trésorier, qu'une Session spéciale du Conseil de cette ville est
convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des
sessions de ce conseil Lundi le vingt
Cinquième jour de Janvier mil huit
cent quatre-vingt-~~sept~~ ^{six} à huit heures, après-midi, et qu'il y sera
pris en considération les sujets suivants :

- 1^o Formation des différents Comités.
- 2^o Adoption des Comptes.
- 3^o Vote sur certains montants d'argent au bureau de Santé.
- 4^o Loyer des bureaux occupés par M. M. Berger & Beigne.

DONNÉ à Ste-Cunégonde, ce vingt deuxième
jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-~~sept~~ six

G. N. Ducharme
Secrétaire-Trésorier.

- 1190 -

Avis
Assemblée Spéciale

25 Jan 1885

P27/D1,26

P27/D1,26

PROVINCE DE QUÉBEC,)

District de *Montréal*

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux *de la Ville*

St. Louis
certifions par les présentes que *Norbert Aubin*
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située

No 888 Rue St. Joseph
Ville St. Louis

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances
et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien
public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le _____ jour d _____
mil huit cent quatre-vingt _____

SIGNATURES

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Otave Primault
Cyrille Gibeau
P. Beauveau
Est. Massicot
Eugène Lamarche
Etienne Pilon
Albet Charbonneau
Louis Lesage
Edmond Niquin
Chs. Bélair
J. B. Papette
Edmond Trudeau
Les. Duchambault
Alfred Gagnon
Louis Renaud
Justin Durrant
Joseph Page
Antoine Gougeon
et confère
Frès Philippe
Alphonse
J. B. Laprune
J. B. Laprune (fil)
J. L. Fallis
Moise Barrette

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
Cité et District de Montréal.

Ville St. Louis
de la *Cité de Montréal* SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

et
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
seurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
légal et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

pour la somme de DEUX
CENTS DOLLARS, le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce _____ jour
mil huit cent quatre-vingt- _____

Signé, scellé et délivré en la }
présence de }

Conseiller.

P27/D1,26

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

Robert Aubé

APPLICATION

Hotel No

PROVINCE DE QUÉBEC. }
District de *Montreal*

J. E. *Jousselin* *Norbert Aubé*
de la ville de *St-Léonard* dans le Comté de *Beauchemin*
dans le District de *Montreal* désirant obtenir une Licence pour tenir
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs
enivrantes, située *Rue St-Joseph*

No 888 Ville St-Léonard

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

Norbert Aubé (Signature,)

Assermenté pardevant moi, à *St-Léonard*
ce *troisième* jour de *février* 188*5*

S. Delisle J. P. District de

Je *Mme Delisle*
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont électeurs dans
la ville de St-Léonard et y sont domiciliées et que
leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs
dernière faite et complétée; et le déposant a signé. *Mme Delisle*

Assermenté à *St-Léonard* devant moi, }
ce *troisième* jour de *janvier* 188*5*

S. Delisle J.P.

1191
Norbert Aubé
Application
Auberge
31 Jan. 1885

St-Joseph

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville Ste
Léonézoude *Joseph Martin*
certifions par les présentes que
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située Rue St-Joseph
No 749 Ville Ste-Léonézoude

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le jour d
mil huit cent quatre-vingt

SIGNATURES

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Otave Binzault
Syrille Gibeau
S. Leuilland
Ed. Massicota
Eugène Laramée
Théophile Pilon
Albert Charbonneau
Louis Ferge
Edmond Piquin
Chs. Belaire
J. B. Neprette
Edmond Truchon
Jacques Archambeault
Alfred Gagnon
Léonid Robenault
Arrestain Laroche
Joseph Page
Antoine Gougeon
J. Corbeil
Jos. Philippe
M. Gagnon
J. D. Laprain
J. B. Laprain (fils)
J. O. Bellé
Moise Barette

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
Cité de Montréal.

de la Ville Ste-Léonézoude

SACHEZ TOUS PAR CES PRESENTES QUE NOUS
de la Cité de Montréal, *Joseph Martin*
Joseph Blain
et *Alphonse Corbeil*
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
seurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé
Joseph Martin pour la somme de DEUX
CENTS DOLLARS, le sus-nommé *Joseph Blain*
pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé
Alphonse Corbeil pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé *Joseph Martin*
s'étant obligé comme susdit, *est* sur le point d'obtenir une Licence pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé *Joseph Martin*

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pour a être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce *dernier* jour de *juin*
mil huit cent quatre-vingt-cinq *Joseph Blain*

Signé, scellé et délivré en la
présence de

J. Corbeil
Joseph Martin

L. Bellé Conseiller.

P27/D1,26

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC. }

District de Montréal }

J. E. Lussigne Joseph Martini de la Ville de St. Lemigonde dans le Comté de Bechevalaga dans le District de Montréal désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située Rue St. Joseph

No 749 Ville St. Lemigonde

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

Joseph Martini (Signature.)

Assermenté pardevant moi, à ce douze jour d octobre 1885 }

S. White J. P. District de

Je Mme Delisle duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être ; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont voteurs dans la Ville de St. Lemigonde et y sont domiciliées et que leurs noms se trouvent sur la liste des voteurs dernière faite et complétée ; et le déposant a signé. Mme Delisle

Assermenté à St. Lemigonde devant moi, } ce huit jour d janvier 1885 }

S. Delisle J.P.

Joseph Martini

APPLICATION

Hotel 210

Joseph Martini 1192
Application
en berge
31 Jan 1885

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Montréal }

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la ville
Ste Genevieve George Martineau
certifions par les présentes que
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située Rue St Joseph
No 887 ville Ste Genevieve

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le _____ jour d _____
mil huit cent quatre-vingt _____

SIGNATURES

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Octave Primault
Syrille Gibeau
L. Couillard
Est Massieu
Eugène Lamare
Etienne Pilon
Edmond Piquin
Louis Serage
Chs. Bélaire
H. B. Paquette
Edmond Trudeau
Joseph Chambeault
A. G. Gagnon
Louis Renaud
Justin Durand
Joseph Page
Antoine Gougeon
et Corbeil
Z. Philippe
L. B. Laprune
J. B. Laprune (ph)
J. O. Vallée
Moise Barette

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
Cité et District de Montréal }

de la Ville Ste Genevieve

SACHEZ TOUS PAR CES PRESENTES QUE NOUS
de la Cité de Montréal, George Martineau
et Alphonse Barbeau
Léonard Ethier

et
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
seurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
légal et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé George
Martineau pour la somme de DEUX
CENTS DOLLARS, le sus-nommé Alphonse Barbeau
pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé
Léonard Ethier pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé George Martineau
s'étant obligé comme susdit, et sur le point d'obtenir une Licence pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé George Martineau

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce _____ jour de _____
mil huit cent quatre-vingt-cinq

Signé, scellé et délivré en la }
présence de }

George Martineau
Alphonse Barbeau
L. Ethier

J. B. Laprune Conseiller.

P27/D1,26

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC, }

District de Montréal }

Je, *Jourgnie George Martineau*
de *la ville de Bungeville* dans le Comté de *Nochelaga*
dans le District de *Montréal* désirant obtenir une Licence pour tenir
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs
enivrantes, située *Rue St Joseph N° 8 & 7*
ville de Bungeville

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

George Martineau (Signature.)

Assermenté pardevant moi, à *ville de Bungeville*
ce *deuxième* jour de *février* 1885 }

S. D. Walsh J. P. District de

Je *Ulric Delisle*
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être ; que ces signatures
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont électeurs dans
la ville de Bungeville et y sont domiciliées et que
leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs
dernière faite et complétée ; et le déposant a signé. *Ulric Delisle*

Assermenté à *ville de Bungeville* devant moi, }
ce *deuxième* jour de *janvier* 1885 }

Ulric Delisle

APPLICATION

Hotel No

13

George Martineau

George Martineau

Application

Auberge

31 Jan 1885

M. Monsieur le Maire
 Messieurs Les Conseillers de
 la ville de St^e Cunigonde

Messieurs,

Ayant toujours dans
 mon humble opinion rempli
 les devoirs qui m'incombent
 dans la position de Chef de
 Police de cette Municipalité,
 position que je remplis mainte-
 nant depuis trois ans, ayant
 toujours exécuté ponctuellement
 et fidèlement les ordres qui
 émanaient de ce Conseil, n'ay-
 ant jamais subi aucune cen-
 sure pour la manière dont
 j'ai rempli mes devoirs jus-
 qu'à présent. Fort au courant
 des services que j'ai pu rendre
 à cette Municipalité surtout
 dans la télégraphie notamment
 aux totes d'alarme, je crois

P27/D1,26

Theodore Perrot
Charles Desarmenau
Edouard Cote
Elee obt.
Alexander Watson
B. Robillard
Ozime Brisbois
Th. Dupont
S. A. Girard
F. E. Whin
F. Brisbois
N. Archambault
H. Leroy
Lion Barbeau
P. B. Boque
J. Corbeille
O. Labelle
J. B. St. Andre
Louis Lamontagne
Narcisse M. Denis
Alexandre LeFebvre
Byrille Gibeau
Louis Raymond
E. Lamore
Antoine Lussier
Robert Smyth

11144
Michael Sothlan
Charles Benaud
Genard Brisbois
Joseph Couville
J. B. Pailleur
Luzime Brisbois
D. A. M^{re} Donald
P. Couillard
Ed. Massicota

Crois de mon Devoir et de mon hon-
neur, Confiant que je suis dans
la justice et l'importance des
Honorables Membres de ce conseil
de me recommander pour la
position de Chef de Police, po-
sition à laquelle j'apporterai
tout le zèle et tout le travail
qui nécessite l'importance de
la municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très dévoué serviteur

A. Choquet

Monsieur le Maire, Citoyens Proprié-
taires & Contribuables de la ville
de St. Cuthbert, recommandons
auprès de ce conseil municipal
M. Choquet comme Chef de Police.

H. B. B. B.

Elzear Marchand

Clement Poirier

J. G. G.

E. B.

Edouard Barralou

G. M. M.

F. Baizier

over

A. Major

P. Leduc

Joseph Normand

M. H. Lamontagne

M. Gaderre

Delise Rochon

Charles Lafontaine

Edm. Brochu

Mrs. M. Laughlin

George Wilson

John Midday

D. A. McCaffell

James McEwen

William Brown

L. Desjardins

1194

Requie

Chef de Police

Mme Choquette

Feb. 1885

P27/D1,26

1195

Application
des
Chef de Police

Clive Ranges
fet 1885

A Monsieur le Maire &
M^{rs} les Conseillers de la
Ville de St^e Cécile

Messieurs

Etant informé
que la place de Chef de
Police que dans votre ville
était vacante, etant qualifié
pour remplir cette charge
jose vous offrir mes services
dans un bon homme de vous tous
comme un bon jeune homme
ayant l'avantage de bien
connaître la municipalité de St^e
Cécile. Je serai en état
de rendre un bon service, et que
les citoyens de ce respectable

P27/D1,26

ma nomination espérant
que ma demande
sera prise en considération

Je demeure
votre
très humble serviteur

Cliche Prangere

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,26

① Offices,—Agent Marine & Fisheries Department,

AND

Inspector of Government Police,

Harbor Commissioners' Building,

P. O. Box 1972.

Montreal *Feb 14th* 1885.

This is to certify that Joseph Page
served in the Government Harbour Police
of Montreal for ~~one~~ ^{two} years during which
time he was very efficient and attend^{ed} ~~ed~~
to his duty and have no doubt that
he will fill with credit any position
he may be capable of filling.

Approved

W. A. O'Connell

Asst. Marine Officer

Ins. for Harbor Police

Geo. Murphy
Chief G. H. P.

P27/D1,26

A Monsieur le Maire et à Messieurs
les Conseillers de la ville de S^{te} Cunégonde.

Messieurs

Ayant une expérience de
plusieurs années dans la police et me croy-
ant parfaitement compétent à remplir la
charge de chef de police qui se trouve va-
cante. Je soussigné j'ai l'honneur de
vous offrir mes services à cette charge.

J'ajouterai simplement que
je suis un des contribuables de cette ville
depuis longtemps et comme tel, crois avoir
un certain droit aux regards du conseil.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs
Votre humble serviteur
Joseph Pagi

A Monsieur le Maire et à
Messieurs les Conseillers de la ville de
S^{te} Luce

Attendu qu'une as-
semblée de notre conseil il a été
décidé que le corps de police serait
changé.

Nous citoyens de la dite ville
de S^{te} Luce, demandons
et requérons de votre conseil que la
place de chef de police soit accordée
à Monsieur Page attendu que
c'est un homme d'expérience dans
la police ayant servi pendant plu-
sieurs années dans un corps de
police discipliné. C'est un homme
compétent à remplir cette charge
probe, honnête, et tempéré. Et
nous espérons que la présente re-
quête rencontrera toute la consi-
dération qui lui est due.

A. H. Wood Manufacture	A. Séguin
M. N. Dore Marchand	J. M. Gagnon
Louis Desjardins Marchand	M. G. Gagnon
Hercule Fautour Marchand	M. N. Bourcier
J. Major P. Monette	J. E. Menard
H. Thibault	E. Gagnon
P. A. Sicard	H. X. Chadillon
Karier Monpelt	Pierre Loiseau
George F. Rivet	Ludger Lagarde
	Paul Desjardins

P27/D1,26



Pièces réunies

FIN

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

tous les certificats nécessaires en semblable
circonstance, pour établir les qualités indispen-
sables à tout solliciteur d'une telle position. —

Étant persuadé, Messieurs, que vous voudrez
bien prendre en sérieuse considération
ma demande, et l'accepter favorablement
j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble serviteur

Henri Dubois
St-Henri de Montréal

Fournisseurs.

N. B. Je me permettrai de vous rap-
peler que lors de l'engagement de
M^r Choquette, j'avais fait moi-même ap-
plication, et qu'on a pu lui donner la
préférence, parce que ce Monsieur était in-
génieur. Aujourd'hui cette objection ne peut
plus exister, puisqu'on n'est plus obligé de
se servir de pompe à vapeur.

H. Dubois.

P27/D1,26

TACHES D'ENCRE

MEMORANDUM

From the

Chief of Police Office



To

Montreal, Fev. 26 1885.

Après avoir examiné les livres
 contenant tous les rapports faits contre
 le Comptable des Charitables, j'ai
 constaté qu'il n'existe aucun
 rapport de quelque nature qu'il soit
 Henri Dubois, de la part de
 Receveur des Charitables
 (Signature)

À Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la ville
St^e Cécile.

Messieurs,

Ayant appris que votre Conseil demande un renouvellement de son personnel d'hommes de police et de pompiers, j'ai l'honneur de solliciter la charge de Chef de la Brigade de Feu et de Police.

Malgré que je n'ai pas à mon crédit un état de service actif dans ces deux Départements, je dois vous dire que je crois posséder l'expérience suffisante pour occuper dignement la place que je sollicite : une intimité de plusieurs années avec des chefs de diverses Nations, un service volontaire fréquemment répété me font supposer sans vanité que je saurai m'acquitter de mes devoirs à votre satisfaction. Cette intimité avec des Nations avoisinantes votre Municipalité, doit être pour vous une garantie d'un secours effectif quand le besoin se fera sentir, ce qui n'est pas chose de peu d'importance. Je possède les deux langues française et anglaise, et puis vous donner, sur demande

1197

Application
Chef de Police

Henri Dubois
feb 1885

P27/D1,26

P27/D1,26



Pièces réunies

FIN

A son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers de la ville
S^{te} Cunigande

Messieurs

Nous soussigné vous recommandons
le Pasteur Joseph Sauri comme un homme
sobre, honnête, actif etc. etc. et jouissant
d'une bonne réputation et un homme tel
qu'il faudrait pour remplir la charge
de constable et si le conseil décide de
l'engager dans la force, les soussignés ne
cesseront de prier.

Signé

Gedion, Leroux
Armand Legault
F. Mallouin
G. Grenier
Paul Desrosiers
M^{re} Deroche
Alphonse Perreault
Zotique Depatie
Christophe Joffrion
Benjamin Ethier
Cypille Quintal
Antoine Maineau

Louis A. Jacques
Jean Baptiste Jacques

S^{te} Cunigande 20 Mars 1885

1198

Application
Constable

jos Sauris

feb 1885

P27/D1,26

1198

Montréal
 en Révision
 Chs Berger & al
 vs
 The Montreal
 Rolling Mills Co

Considérant qu'il est prouvé que le défendeur a fait placer sur sa propriété privée & à ses frais deux bornes-fontaines alimentées à même l'aqueduc construit par les Demdes pour la corporation du village de Sts Cunejonde sous l'opération du règlement N° 12 (Exhibé N° 1 des Demdes) et qu'une de ces bornes-fontaines a été posée par les Demdes eux-mêmes à la demande de la Défense.

Considérant que ces deux bornes-fontaines ne sont pas comprises dans celles que la Corporation du village de Sts Cunejonde avait le droit de faire placer aux endroits indiqués par le conseil du dit village suivant les sections 13^{me} & 14^{me} du dit règlement, et que les dites bornes-fontaines n'ont pas été placées sur la propriété de la défendresse sur ordre du conseil du dit village.

Considérant que les demandeurs ont, en vertu du dit règlement, droit de percevoir pour leur propre compte tous les bénéfices, profits, revenus et avantages résultant du dit aqueduc à compter du 1^{er} jour de Décembre 1871.

Considérant qu'il est prouvé que le défendeur s'est servi des dites bornes-fontaines en diverses occasions pour son avantage particulier et qu'à raison de l'existence de ces deux bornes-fontaines, en sus de

celles construites par la corporation du dit village en vertu du dit règlement, les Demands sont forcés de fournir à la fois une plus grande quantité d'eau pour fournir la pression qu'ils sont tenus de fournir par le dit règlement.

Considérant qu'il est prouvé par un témoin que l'usage des dites bornes fontaines vaut soixante dix piastres par année pour chacune d'elles, mais que d'un autre côté il est prouvé que la défenderesse n'a pas fait un usage constant des dites bornes fontaines, et que cette cour trouve bon de limiter la valeur de cet usage à la somme de soixante dix piastres.

Considérant qu'il y a erreur dans le jugement de la cour de première instance en date du 7^{ème} jour de Février 1885 deboutant les Demands leur action, cette cour siégeant maintenant en révision le renverse et condamne la compagnie défenderesse à payer aux Demands pour l'usage qu'elle a fait des deux bornes fontaines dans le cours de la période de temps couverte par leur déclaration la somme de soixante dix dollars avec intérêt à compter du 11 Octobre 1883, jour d'assignation et les dépens d'une action de cette classe en cour de première instance et les frais de révision.

1199

Capsie
de Jugement
Berger & Beique
vs
Rolling Mill.
17 Feb. 1885
J. S. Hall

P27/D1,26

P27/D1,26



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal 7th April 1885

Sir

I have the honor to transmit to you
herewith an extract from the Minutes of a
Meeting of the City Council
held on the 13th February last
and to request you will
give communication of
the same to the Council of
your Municipality

I have the honor to be

Sir

Your most obdt. Servant

To His Worship
The Mayor of
The Municipality
of St. Cuvier

Chas. Mackenzie
City Clerk

following conditions:

1. The town of St. Cuvier to pay to the City the sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars, to wit: six thousand five hundred (\$6,500.) dollars to be paid immediately, and the balance in ten years, said balance to bear interest at six per cent, or more only as it shall allow the other municipalities to connect with their sewers.
2. The town of St. Cuvier to have the privilege of allowing the town of St. Henry and the Corporation of the Village of Côte St. Antoine exclusively, to drain

12
1
mail, adjourned monthly
of February, one
eighty five.

read to consider
Committee on the application
St. Cuvier to connect with
report was submitted

of Committee

by the Council, they
petition of the town
to the drainage of said
deliberation, your
Conclusion to recommend
the town of St. Cuvier
street sewer on the

P27/D1,26

1201

120
1
I have from Minutes of Council, adjourned monthly meeting, Friday, thirteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

The order of the day being read to consider a report from the Road Committee on the application of the municipality of St. Anne's to connect with the city's sewers, the following report was submitted and read:

In the City of Montreal

The Road Committee

Respectfully report:

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petition of the town of St. Anne's with reference to the drainage of said municipality, and, after mature deliberation, your Committee have come to the conclusion to recommend that permission be granted to the town of St. Anne's to drain into St. Bonaventure Street Sewer on the following conditions:

- 1: The town of St. Anne's to pay to the City the sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars, to wit: six thousand five hundred (\$6,500.) dollars to be paid immediately, and the balance in two years, said balance to bear interest at six per cent, or more only as it shall allow the other municipalities to connect with their sewers.
- 2: The town of St. Anne's to have the privilege of allowing the town of St. Henry and the Corporation of the Village of Cote St. Antoine exclusively, to drain

P27/D1,26

1201

1/2

Extract from Minutes of Council, adjourned monthly meeting, Friday, thirteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

The order of the day being read to consider a report from the Road Committee on the application of the municipality of St. Anne's to connect with the city's sewers, the following report was submitted and read:

In the City of Montreal

The Road Committee

Respectfully report:

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petition of the town of St. Anne's with reference to the drainage of said municipality, and, after mature deliberation, your Committee have come to the conclusion to recommend that permission be granted to the town of St. Anne's to drain into St. Bonaventure street sewer on the following conditions:

1. The town of St. Anne's to pay to the city the sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars, to wit: six thousand five hundred (\$6,500.) dollars to be paid immediately, and the balance in ten years, said balance to bear interest at six per cent or more only as it shall allow the other municipalities to connect with their sewers.
2. The town of St. Anne's to have the privilege of allowing the town of St. Henry and the Corporation of the Village of Cote St. Antoine exclusively, to drain

- into St. Ann's sewers; but, should the Corporations of St. Henry and St. Antoine, or either of them, receive permission to connect with the sewers of said town of St. Ann's before the expiration of the aforesaid ten years, the balance accruing to the City, on said sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars shall thereupon become due and exigible.
3. Should any connection be made with the sewers of the town of St. Ann's by either of the Corporations of St. Henry and St. Antoine, with or without the knowledge of the said town of St. Ann's, it shall be presumed that permission has been given them therefor, and a certificate of the City Surveyor, that such connection has been made, shall be deemed sufficient proof thereof.
4. The town of St. Ann's shall guarantee and indemnify the City of Montreal against all damages that may be occasioned either to the said City or to any other party whatsoever in consequence of accidents, floodings, inundations or other cause resulting from such connections.
5. The said municipalities shall not allow slaughter houses or other establishments prohibited by the City by laws to connect their sewers with those of the said municipalities, failing which the City shall have the right to cut off their connection with the City sewers.
6. Should the capacity of the St. Bonaventure street sewer hereafter prove insufficient, and the necessity arise to increase such capacity or to build

a new sewer altogether, the said municipality of Ste Anne's shall be held to pay its proportion of the cost of the work to be executed.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Report
City Hall
Montreal, 11th October 1884

(signed) Mr. Laurent
Thomas
C. Beausoleil
Henry R. Gray
H. D. Wood

On motion of alderman Laurent
seconded by alderman Beausoleil

it was

Resolved

that said report be adopted.

(Certified)

Chas. Mackenzie
city clerk

a new sewer altogether, the said municipality of Ste Anne's shall be held to pay its proportion of the cost of the work to be executed.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room

City Hall

Montreal, 11th October 1884

(signed) Mr. Laurent

Thomas Wilson

C. Beausoleil

Henry R. Gray

Thos. D. Wood

On motion of alderman Laurent
seconded by alderman Beausoleil

it was

Resolved

that said report be adopted.

(Certified)

Chas. Mackenzie
city clerk

P27/D1,26

1201-12-
Raccordement
Canaux d'Egout
avec Cite de Montreal

13 Feb 1885

Cite de Montreal

16 Juin 1890
Brossonnette M. P.
Contract entre St. Henri & Compagnie

13 January 1885

Sept 1907
from Minutes of Council
re St. Augustin

7

P27/D1,26

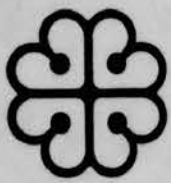


CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,26



OFFICE OF THE CHIEF OF POLICE.

Montreal, Fe. 14 1885

Sub-Constable Eugène Dubois has been employed as Policeman, in the Montreal Police Force, from the month of October 1886 to the month of February 1885; he bears a good character — He has never been reported for any misconduct whatever during all this time —

Hereward Parrott
Chief of Police.

Montreal, février 1885 -

Monsieur Commissaire Secrétaire de
Police, de la Cité de Montréal
Certifications par les présentes que
nous avons eu sous nos ordres
& à notre Service Monsieur Auguste
Dubois et le recommandons
comme un homme digne de
confiance, droit et habile comme
homme de police. -

Rosaire Beaudry
Alfred Desjardins
Sisyphe Niquet
Henri L. Desrochers
Edward Parker

Patrick Leroux
J. Héroux
Richard Hynes
M. H. (sergent)
The Cambridge Highly recommended
Sub Const. Dubois for the Chief of
Police

à Monsieur Le Maire &
 Messieurs Les Conseillers de la
 Ville de St. Siméon.

Messieurs,

Après avoir appris
 que la position de Chef de
 police de cette Corporation
 était devenue ou allait devenir
 vacante bientôt, je viens sol-
 liciter de vous cette position
 confiant que je suis que
 je puis la remplir au
 meilleur de vos intérêts & des
 intérêts des Contribuables de
 cette localité.

L'expérience que j'ai acquise
 dans les matières de police et
 l'expérience acquise pendant treize
 ans dans le corps de police
 de Montréal, les certificats
 de mes Supérieurs, l'avis
 que j'exécrais la charge
 de Sous-Commissaire à Montréal
 et enfin la recommandation
 des Citoyens-Contribuables de
 cette Ville, Signataires des
 présentes, m'ont encouragé
 à me recommander à vous
 pour

P27/D1,26

TACHES D'ENCRE

M^r J^e Dénie
 Les Pinaumeault
 A. Goderre
 M^r H^e Lamontagne
 Louis Lamontagne
 M^rte Perrault
 M^r J^e Daignault
 Camille Daignault

Gilbert Leroux
 Joseph Luthrell
 Louis Dupudis
 L. Lachin
 G. Lachin
 G. Leroux
 Jos. H. Fode
 G. Lervac
 P. Monette

14 Jan. 1885
 Eugène Dubois

Application
 Chef de Table

1883

P27/D1,26



Pièces réunies

FIN

1204

P27/D1,26

Montréal 20 Février 1855

Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Ville de Ste. Cécile

Messieurs

Comme la charge de
Chef de police de la Ville de Ste. Cécile
est actuellement vacante et que j'ai déjà,
il y a une couple d'années, fait application
pour remplir la dite charge, alors qu'elle était
aussi vacante, je prends la liberté de vous
offrir mes services et de solliciter de votre
bienveillance et emploi de confiance.

Je crois être connu, Messieurs,
de la plupart d'entre vous, et je puis d'ailleurs
au besoin vous référer à des hommes dignes
de foi, qui témoignent de ma conduite
et de mes aptitudes.

Soyez certain, que si vous acceptez
ma demande, je saurai remplir mon de-
voir à la satisfaction de votre conseil.

Espérant que vous voudrez
bien vous occuper de moi, et de recevoir

1204

Application
Chef de Police

20 fev 1855
S. J. J. Tassant

P27/D1,26

avec bienveillance la présente application,
je demeure,

Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers,
Vôtre humble serviteur.

L. J. Z. D'Amst

Bureau de la Presse
N° 1540 Rue Notre Dame
Montréal

P27/D1,26

Montreal, 21 février 1885

À Son Honneur le Maire et aux Conseillers
de la ville de St. Côme.

Messieurs,

Ayant été informé que la place
de chef de Police de cette municipalité est
vacante, j'ai l'honneur d'offrir mes services
pour cette position, me croyant qualifié, sous
tous rapports, à remplir dignement cette charge.

Espérant, Messieurs le Maire et Messieurs que vous
voudrez bien agréer favorablement cette demande

Je me soussis

Votre très humble serviteur

Charles Lafleur

1205

Application
Chef de Police

21 fev. 1885
Chs Lafleur

P27/D1,26

1 6 0 3

P27/D1,26

I C U D

1206

Application
Constable

H. Normand

Mars 1885

Montreal. Mars 1885

Messieurs

Ayant appris que
vous avez besoin
de plusieurs hommes
pour le corps de Police
de St. Cuthbert
je me fais un
plaisir de vous offrir
mes services me
croyant en tout point

P27/D1,26

Capable de remplir
ces fonctions et pouvant
fournir des certificats
depuis 1876 jusqu'à
aujourd'hui, et des ~~placards~~
Alfred Maître qui j'ai
servis depuis cette époque

je demeure votre
très ~~obéissant~~
serviteur

Hermine Gild. Normand

No. 812 Bonaventure
St. Cyprien

P27/D1,26

Monsieur Le Maire et
Messieurs Les Conseillers

Comme je vois que vous
avez besoin de hommes de
police, je vous offre mes
services, ayant servi
deux fois l'été dernier.
J'ai été employé dans le service de
la police et j'ose espérer
que vous ferez droit à
ma demande.

Patte Surtout
Charles Gratton

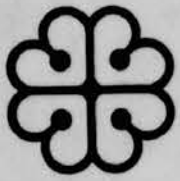
1207

Application
Constable

Chs Gratton

Mars 1885

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,26

1208

Application
Constable

10 Mars 1885

H. Bernier

Montreal.

Mars 10 / 1885

A M^r Le Maire
et M^{rs} Les Conseillers
de la Ville de St^e Cunigonde.

Messieurs.

Ayant eu connaissance
d'une vacance qui s'est produite
dans le département des
pompiers je sollicite la
faveur de remplir cette
vacance croyant posséder
les qualités requises pour
remplir les fonctions exigées
par l'emploi en question
Ma santé est bonne
et suis de 5 pieds & 9 pouces
Sbr etc etc je prie

P27/D1,26

Sur demande fournir des
Certificats qui ne laisseront
aucun doute sur ma
compétance à remplir la
charge.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs.

Votre Respectueux

Hector Bernier

N°53 Rue Barri -

Montréal.

P27/D1,26

St. Lawrence Sugar
Company, Limited

To whom it may concern

This is to Certify
that H. Bernier has
been in our Employ for
three years and during
that time I found him
very smart and active in
handling our Fire Hose
and I can recommend ^{him} to
any one that requires such
a man; and also I found
him steady, sober and
industrious during his stay
with us

J. E. McDell
foreman

P27/D1,26



Pièces réunies

FIN

P27/D1,26

J'aime à reconnaître par Mr. Charles
Grattan le porteur des papiers, appartenant
à une famille paisible & des plus respectables,
& qui a toute la qualification voulue
pour remplir la charge d'homme de
police, & je le recommande lui-même
comme homme honnête & sage & bon
citoyen -

Montréal 11 Mars 1885

M. Rivest

P27/D1,26

1209

Application
Constable

11 Mars 1885

W. Provost

P27/D1,26

Henri
St. Cunejonde 12 Mars 1885

A Monsieur Morin

Maire de la police St. Cunejonde

Monsieur
Je humble, aguite expose
respectueusement 1^o que je suis Canadien
Francais et Catholique Romain et pere de
famille age de 28 ans pouvant parler les
deux langues, Francaise et Anglaise, sachant
lire et ecrire 2^o que je vous demande mon
admission dans la police St. Cunejonde
et que je ferai tous mes efforts pour accomplir
cette Charge sous tous les rapports et je
compte sur votre appui pour la place que je
sollicite

Grandeur 5 pieds 10 pouces

Pesanteur 150 lbs.

En esperant que vous prendrez ceci
en consideration

je demeure votre Ob. Nelson Normand

applicant

N^o 179 Rue St. Henri

1210

Application
Constable

12 Mars 1885

Nelson Vermette

P27/D1,26

M. M^{re} Le Maire
 et messieurs les Conseillers
 de la ville St. Cuthbert

Messieurs
 En commandant une nouvelle
 année comme chef de Police
 et feu. vous me permettrez de
 vous présenter l'humble requête
 suivante.

Attendu que durant
 l'année dernière j'ai eu un
 Surcrois d'ouvrage tant dans
 l'entretien des Canaux Dégouts
 que dans les Chemins et autres
 chose qui auraient eu pu
 nécessiter un autre employé
 et que les mêmes ouvrages
 exhauseront à faire à l'avenir
 que je dois par les devoirs de
 ma charge, avoir donné
 satisfaction à tous. Je désirerais
 que mon Salaire fut augmenté
 mes présents gages étant
 insuffisante pour subvenir à mes
 affaires. En pensant recevoir
 une réponse favorable de votre
 honorable Conseil

Je demeure
 Messieurs
 votre très humble serviteur

Joseph. Pagi
 chef de Police & Feu
 St. Cuthbert

1211

Demande
d'augmentation
de Salaire
du Chef Page
Jos

7 Avril 1885

P27/D1,26

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Habert Mouin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Joseph Beausoleil* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'écoles, etc, à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Joseph Beausoleil* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Joseph Beausoleil* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Joseph Beausoleil* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Joseph Beausoleil* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seigneur* jour d' *Avril* 188*J*.

Ol. Leblanc { *Joseph Beausoleil*
seigneur { *marque*

1312

Engagement
de Constable
16 Avril 1885

Jos Beaumont

P27/D1,26

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Nobert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Nelson Vermette* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'~~éto~~es, etc., à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Nelson Vermette* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Nelson Vermette* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Nelson Vermette* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Nelson Vermette* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour
d' *Avril* 188*5*.
Nelson Vermette

1213

Engagement
de Constable

6 Avril 1885

N. Vermette

P27/D1,26

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Charles Proulx* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'~~écoles~~, etc, à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Charles Proulx* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Charles Proulx* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Charles Proulx* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Charles Proulx* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour d'*Août* 188*5*.

Ch. Leblanc témoin *Charles Proulx*
sa
marque

1314
Engagement
de Constable
16 Avril 1886

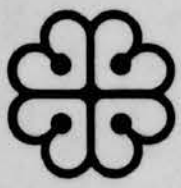
Engagement cons
table

16 avril 1885

Charles Proulx

P27/D1,26

P27/D1,26



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,26

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET A MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE-CUNEGONDE
DE MONTREAL:-

Monsieur O. MAISONNEUVE doit à la cité de Ste-Cunégonde de Montréal trente-et-une piastres et quarante cinq centins (\$31.45) de taxes, et l'on me demande si la cité de Ste-Cunégonde a le droit de faire vendre ses propriétés par le shérif pour collecter cette taxe.

R E P O N S E :-

D'après l'article 534 de la Charte de la cité de Ste-Cunégonde, cette dernière a le droit de demander la vente par le shérif dès que le montant d'une taxe est échu, mais pour cela il faut suivre les formalités prescrites par les articles 535, 536 & 537 de la Charte.

MONTREAL, 9 JUILLET, 1900.

Joseph Adam
AVOCAT.

le O. Masson

MONTREAL, 9 JUILLET, 1900

O P I N I O N

A

LA CITE DE STE CUREGONDE
DE MONTREAL

~~~~~

*envoyé  
avec les autres*

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC,

**Municipalité du Village de Ste. Cunegonde**

M. H. Morin Sec. Maire, & M. M. Guil. Bonnisse, C. F. Labouche  
L. H. Hémeault, J. Delisle, J. Dutoit & Jos. Chabotte

Conseillers

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, *L. Ducharme*  
~~CHARLES F. BOULANGER~~, Secrétaire-  
Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée  
par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil,  
*Lundi* le *vingt-sept* Aout, (1885),  
à 8 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Arrangement de M. M. Berger & Béique Re aménage  
du fonds d'amortissement.
- 2<sup>o</sup> Adoption du rapport du Comité de Police
- 3<sup>o</sup> Adoption du rapport du Comité des Finances  
Re salaire du Secrétaire Trésorier & des Auditeurs
- 4<sup>o</sup> Adoption du rapport du Comité de l'Hôtel de  
Ville Re le bureau occupé par M. M. Berger & Béique
- 5<sup>o</sup> Nomination d'un inspecteur pour les Canaux d'égoûts
- 6<sup>o</sup> Adoption du Rapport du Comité de l'eau & l'égout  
Re Bonnes fontaines de M<sup>r</sup> Jas. Dasi & son G<sup>o</sup>  
et Montreal Rolling Mill
- 7<sup>o</sup> Octroi licence d'auberges
- 8<sup>o</sup> Adoption des comptes

Donné à Ste. Cunegonde ce 24 Aout 1885

*L. Ducharme*  
*Sec. Trés.*

1215  
Original  
Convocation d'Assemblée  
Spéciale  
- 27 Avril 1885 -

P27/D1,26

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**



P27/D1,26

BOURGOIN & THIBAUT,  
Lumber & Timber Merchants.

Corner St. James Street (west) and Craig Street,

Montreal, Mai 9

1885

A. Monro le main  
Messrs les Conseillers  
St. Amoynde

Messieurs

Comme il ya  
plus d'un an que j'occupe la propriété  
"Auja située coin des rues Canal & Vieux"  
Néanmoins n'ayant pas eu de trottoirs pour  
arriver à mon domicile, je vous serais  
très obligé si vous jugiez à propos d'en  
faire construire un jusqu'à la rue Canal  
une distance d'à peu près quarante pieds,  
le trottoir serait d'une grande utilité  
publique.

Votre humble Devoteur  
A. Thibault  
N°2 Rue Vieux

1216

Demande de  
Traiteurs  
9 mai 1885

demande de  
traiteurs  
9 mai 1885

N. H. Giguère

P27/D1,26

Province de Québec  
Ville de St-Jean-de-Québec

Acte Public

est par le présent donné par  
moi Et. Ducharme Secrétaire Trésorier;  
Que le Conseil de cette Ville à sa  
session Générale tenue le jeudi le qua-  
trième jour de Mai courant (1885) a  
passé un règlement N° 37 amendant  
le règlement N° 31 concernant la taxe  
de Commerce dans cette Ville.

Donné à St-Jean-de-Québec ce ven-  
dredi 10 jour de Mai 1885

Et. Ducharme  
Secrétaire

Province of Québec  
Town of St-Jean-de-Québec

Public Notice

is hereby given by me Et.  
Ducharme, Secretary Treasurer;  
That the Council of this Town at  
its general session held on the fourth  
day of May instant (1885) hath  
passed a By-Law N° 37 amending  
the By-Law N° 31 concerning the tax  
of Trade in this Town.

Given at St-Jean-de-Québec this  
tenth day of May (1885)

Et. Ducharme  
Secrétaire



Je soussigné F. N. Desjardins résident à la ville de St-Basile district de Montréal juré des Honnêtes Juris de la Cour Supérieure du Bas Canada certifié étant juré sur les Saints Évangiles de par et de dis:

Que le neuvième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt cinq j'ai affiché l'avis public d'auto part en en affichant deux copies dument certifiées d'icelui, en langue française et une copie en langue anglaise à chacun des endroits suivants savoir:

Sur les planches d'avis au Hotel de ville de la dite ville de St-Basile et à la porte de l'église catholique de la dite ville St-Basile;

Que le dixième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt cinq étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché au susdit j'ai publié le dit avis d'auto part en le lisant à voix haute et intelligible en langue anglaise et en langue française, à la porte de la dite église catholique de la ville de St-Basile.

St-Basile 11 Mai 1885

assermenté devant moi le soussigné, à St-Basile susdit, ce }  
 jour de }  
 mil huit cent quatre-vingt cinq }

*F. N. Desjardins*

1217  
 Avis Public  
 Réglement  
 No 32  
 9 mai 1885



St. Guyonville May 11<sup>th</sup> 1885

To the Mayor & Council of St. Guyonville  
Gentlemen

I would earnestly call your particular attention to the disgraceful state of Ottawa Avenue and that portion of St. Antoine St. between that Avenue and the City limits.

This part of our Town is made a dumping ground for all kinds of yard cleanings including dead animals, and lately rotten fish & manure, to the detriment of property in the vicinity, and as it has already proved a cause of diphtheria in the family that has leased the house on the corner of the Avenue & St. Antoine St.

I hope that you will see your way clear to put a final stop to this dumping nuisance, and as a means of helping you to do so I would respectfully suggest the placing of a Alarm box in the house on the corner of the Avenue & St. Antoine as this place is so far away from the Station to be under the constant protection of the Police it will be a means of helping you and at the same time a protection to the Tenant from this dumping nuisance & the large Gang of boys who frequent this locality.

Hoping you will give this your favourable consideration and take immediate action in the matter

I remain your Resp<sup>t</sup>

Richard Myron

1218

Réquete  
Atwater Avenue

11 mai 1885

R Stymnd

P27/D1,26

1 5 1 0

PROVINCE DE QUEBEC,

**Municipalite du Village de Ste. Onegonde**

A

Conseiller.

Monsieur,

*S. N. Duchesne*

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Charles P. Poirier~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, *mardi* le *12 mai*, (188*8*), à *7* heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1. <sup>Administration</sup> Inspecteurs de fontaine —
2. Reclamation Lesage.
3. Règlement general
4. Rapport du Comité de police en date du 21 avril.
5. Adoption des Comptes
6. Plan Connexions des Canaux de fontaine.
7. Vidange sur la rue St Antoine
8. pesage de Boite d'alarme.
9. pesage d'une traverse sur la rue St Bonaventure
10. Règlement avec la Ville de Montreal pour la dalle de la rue



St Bonaventure.

Donné à St-Amyon  
le quinze jour de Mai  
1885

St. Ducharme

Tous souscripteurs consentent  
à être présents  
à cette assemblée.

J. Morin  
P. Jutand  
G. Bonville  
A. D'Almeida

1219

Avis  
Assemblée  
Spécial

11 Mai 1885



P27/D1,26

A. RAMSAY.

A. MANSON.

A. RAMSAY & SON,  
PAINT & COLOR MANUFACTURERS,  
IMPORTERS OF  
Artists Colors, Window Glass, &c.  
P. O. BOX 2104.

FACTORY: 10 TO 22 INSPECTOR STREET,  
OFFICE: 37, 39 & 41 RECOLLET STREET,

Montreal, 13<sup>th</sup> Mar 1885

The Secretary Treasurer  
Municipality of St Côme,  
Dear Sir,

We are Contemplating the  
purchase of that property in your  
Municipality, Situated on the Corner  
of Bonaventure Street and Atevato  
Avenue, Known as the Gucci house.  
Our intention is to Manufacture Varnish  
there. - Will you please lay the matter  
before your Council, and advise us  
as early as possible if there are any  
regulations respecting the Establishing  
of Manufactories in your Municipality.

Yours truly

A. Ramsay & Son

P27/D1,26

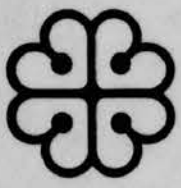
1220

Établissement  
d'une factorie  
de Vernis

13 mai 1885-

à Ramzay

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

P. POULIN.  
LUMBER & DIMENSION TIMBER  
469 WILLIAM ST.  
COR. RICHMOND ST.

Montreal, 19 Mai 1885

Municipality St Cuvégonde

Je soussigné vous fournirai  
en temps et lieux mentionnés  
le bois nécessaire pour les trot-  
toirs aux prix suivants :

Madrier 3/4 pin 2 1/2 du mille pieds mesure de face  
3. pûché 8,00

2. 30 00  
Epinette Rouge 2 1/2 du pied couvant 4 1/4  
Traverses 2 1/2 du pied mesure de  
planche

Une réponse obligera

Votre tout dévoué

P. Poulin





1221

Submission  
Bois pour trottoirs

16 mai 1885

L. Toupin

P27/D1,26

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

A Messieurs  
Le Maire et les Conseillers  
St. Cuneonde.

99 Rue St Jacques  
Montreal le 18 Mai 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport  
que les couvercles des trous d'éclairage et notam-  
ment sur la rue Vinet ont été dérangés par  
le trafic et se sont remplis de pierres et de  
terre ainsi que des bouches d'égout. Quelques  
égouts sont aussi en mauvais état, ayant  
été malicieusement encombrés de paille et d'autres  
salâtes et c'est probablement cette cause qui a  
occasionné la plainte de M. Pierre Beauchemin.  
Je demande donc que vous autorisiez  
le nettoyage de ces égouts et aussi la confec-  
tion des "outils de curage" qui neces-  
siteront probablement une dépense de quatre  
vingt à cent piastres.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre très humble serviteur

J. Alphonse Gaudry,



1222  
Nettoyage des  
canaux d'égout.  
18 mai 1885

Nettoyage des Ca  
naux d'égout  
18 mai 1885

J. A. N. Beaudry

P27/D1,26

## PROVINCE DE QUEBEC

~~MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.~~

A Hub. Morin Ec. Maire, L. H. Héneault, C. F. Laboude,  
S. Dehèle, Guil. Bouvillie J. Duboué & J. Chabotte  
Conseillers

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par moi, *G. N. Ducharme* Chs. F. Porter, Secrétaire-  
Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est  
convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire  
des Sessions du Conseil *Lundi*  
le 18 Mai courant (1885), à 2 heures P. M.,  
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Engagement de S. Searge Ec. comme Inspecteur des  
canaux d'égoûts.
- 2<sup>o</sup> Nomination d'un Inspecteur pour les canaux d'égoûts
- 3<sup>o</sup> Réclamation de S. Searge Ec.
- 4<sup>o</sup> Plan pour les connexions des canaux d'égoûts
- 5<sup>o</sup> Des moyens à prendre pour empêcher les villages sur la  
rue St-Louis
- 6<sup>o</sup> Posage de boîtes d'alarme
- 7<sup>o</sup> Posage d'une traverse sur la Rue St-Bonaventure
- 8<sup>o</sup> Règlement avec la Cité de Montréal pour la connexion  
de nos égoûts avec ceux de la Cité de Montréal
- 9<sup>o</sup> Adoption des comptes
- 10<sup>o</sup> Changer d'endroit la borne fontaine chez M. M.  
Thomas Davidson & Co
- 11<sup>o</sup> Taxes de la licence de calporteur de saucisses pour  
William Clarke
- 12<sup>o</sup> Taxes à être chargés à M<sup>r</sup> L. H. Héneault pour des  
numéros de voiture

Donné à St-Cunegonde ce quinze  
jour de Mai (1885)

*G. N. Ducharme*  
Secrétaire

1223  
Conseil  
Avis  
Assemblée Speciale

18 mai 1885

P27/D1,26



A Messieurs  
Le Maire & les Conseillers  
St. Cunegonde

99 Rue St. Jacques  
Montreal le 21 May 1885

Messieurs

J'ai l'honneur de vous rappeler  
que lors dernier Nous avons fait le gout  
de la rue Labonte, à l'Est de la rue Vinet  
en tuyaux de 18 pouces au lieu de 15  
qui avait d'abord été projeté, Ce  
Changement a diminué d'autant la  
Quantité de tuyaux de 18 pouces que  
nous avions pour la rue St. Joseph;  
Il faudrait donc ordonner maintenant  
le complément de la quantité, si nous  
ne voulons pas être exposés à voir  
les travaux de la rue St. Joseph  
retardés par le manque de tuyau

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs

Votre très humble Serviteur  
J. Alphonse Beaudry



1224  
Egouts Rue St Jos.  
21 mai 1885

Egouts - Rue St Joseph  
21 mai 1885  
J. a u Beauvy

P27/D1,26

Au Conseil de la Ville  
de Ste Genevieve

Il s'agit de requête des  
soussignés, propriétaires des lots  
et bâties sur la Rue St Joseph,  
en cette ville

Expose respectueusement:

Qu'ils sont d'opinion qu'il serait  
préférable et plus avantageux pour  
eux et pour cette municipalité de  
construire le canal d'égout dans la  
dite rue St Joseph en briques au  
lieu d'en faire de terre comme projeté.

Qu'à cette fin, ils demandent à  
et prient votre Conseil de vouloir bien  
accéder à leur demande et de décider que  
le dit canal sera construit de briques  
au lieu de terre, dans les proportions  
qu'il plaira à votre Conseil de décider.

Et les soussignés prient votre

St Genevieve 30 Mai 1885

H. Hauteux  
E. Beaume  
Louis Fortin  
Julien ~~Fortin~~  
Chas Briggs

P27/D1,26

Joseph Desparois  
Sis & Dore  
Fr Desparois  
G. M. Frankant  
Fr. Payette  
Mlle Carolle  
H. Elliot  
D. Major

Requie  
pour M. Desparois  
30 mai 1855  
Fauton

1225  
Requie  
pour M. St Joseph  
30 mai 1855

J. G. Bapineau  
Joseph Gimeau  
H. O. Phinette  
James Foley  
White  
M. M. M.

M. D. O. Archambault  
- Henry Corran

Martin O'Neil  
Joseph Dubois  
John T. Morris  
Louis Lemarcel  
A. Brunette



P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC,  
District de *Montreal*

Cour des Commissaires de la Paroisse de *S. Henri*

A tout Huissier du District de *Montreal* SALUT :-  
A la requête de *Jean de Carélais, Epicier de la dite paroisse de S. Henri, Dit District*

il vous est enjoint par le présent, pour assurer le paiement de la somme de *Vingt deux Dollars & huit centins*  
courant, à lui due par *Nelson Vermette, ci devant de la dite paroisse de S. Henri, et maintenant, constable*  
*de la Ville de S. Côme, dit District, en vertu d'un jugement de cette cour en date*  
du *quatrième* jour de *Février (1884)*, pour *effets de marchandises vendus & livrés*  
de saisir et arrêter entre les mains de *La Ville de S. Côme, corps politique et incorporé aux termes de la*  
*loi, ayant son Bureau d'affaires en la Ville de S. Côme, dit District*

devra au dit *Nelson Vermette* toutes les sommes et choses généralement quelconques qu'il doit ou qu'il  
à quelque titre que ce soit, ou qu'il aura en sa possession appartenant  
au dit *Nelson Vermette*, lui faisant défense expresse de s'en dessaisir, à peine de payer  
deux fois, et d'être personnellement responsable de la somme ainsi due au dit *Jean de Carélais*  
et il vous est enjoint aussi d'assigner les dits *Nelson Vermette & La Ville de S. Côme* comme susdit  
à comparaître devant cette Cour, en la *maison d'audience* de la susdite paroisse de *S. Henri*  
le *sixième* jour de *juillet prochain*, à neuf heures de l'avant-midi, le dit *Nelson Vermette*  
pour montrer cause pourquoi la dite saisie-arrêt ne serait pas déclarée bonne et valable et ledit  
*La Ville de Sainte Côme* pour faire sa déclaration sous serment au désir du présent Warrant ; leur  
intimant qu'autrement il sera procédé contre eux par défaut ; et ayez, là et alors, ce Warrant avec vos procédés sur icelui.

Donné sous mon seing et sceau, ce *Vingt-neuvième*  
en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq-

jour du mois de *Mai*

*Vraie copie*  
*A. Desjardins*  
*greffier de la dite cour*

(Signé) *J. H. Richard*  
Commissaire.



P27/D1,26

Reçu le  
29 mai 1885  
vers les 4 heures  
P. m.

1226

COUR DES COMMISSAIRES

DE LA PAROISSE DE

29 mai 1885

S. Henri

No 4213-

Jean St. Caye

Demandeur

vs.  
Nelson Vermette

Défendeur

La Ville de Sainte-Cunégonde

Tiers-Saisie

Saisie-Arrêt après Jugement en  
mains-tierces.

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Dette.....             | \$ 22.08 |
| Frais de Jugement..... | 1.05     |
| Intérêt.....           | 1.17     |
| Frais subséquents....  | 0.80     |
| Huissier.....          | 0.50     |

la ..... \$ 25.60  
Rem. ap. la ..... 4.00

Sal. Due \$ 21.60-

(-copie)  
B.S.

Province of Quebec  
Municipality of St. Cyprien

Avis public  
est par le présent donné par moi  
G. N. Ducharme, secrétaire et  
trésorier du conseil de la ville de St. Cyprien,  
quod le Roll Spécial de cotisation  
pour le pont commun des Rues de St. Cyprien,  
Coursol, St. Antoine, Quersol,  
a été fait & préparé et que cette taxe  
est maintenant due et exigible.

Donné à St. Cyprien ce treizième  
jour de mai mil huit cent quatre  
vingt cinq. G. N. Ducharme  
Sec. Trés.

Province of Quebec  
Municipality of St. Cyprien

Public notice

is hereby given by me G. N. Du-  
charme, secretary treasurer of the  
Council of the town of St. Cyprien  
that the Special Roll of Cotisation for  
the common bridge of St. Cyprien,  
Coursol, St. Antoine and Quersol  
streets has been made & prepared  
and that the tax is now due  
and payable.

Given at St. Cyprien this thirteenth  
day of May one thousand eight hun-  
dred and eighty five.

G. N. Ducharme  
Sec. Trés.



P27/D1,26

1227  
Avis Public  
Paiement des parant  
dégout des rues Delisle  
Coursol St Antoine p  
Luesnel  
30 Mai 1885

Avis public  
Paiement des parant  
dégout des rues  
Delisle Coursol  
St Antoine p  
30 Mai 1885  
see vs

à la porte de  
l'Hôtel de Ville  
et de l'Eglise de  
la Ville Ste Cuni-  
gonde District de  
Montréal  
p. p.

Je soussigné Joseph Boivier résidant en la Ville Ste  
Cunigonde l'un des Huissiers jurés de la Cour Supé-  
rieure pour la Province de Québec exerçant dans le  
District de Montréal certifié par les présentes et fais rapport  
sous mon serment d'officier à cette Honorable Cour  
que j'ai publié et affiché en langues française  
et anglaise le une vraie copie du présent Original  
dit avis public concernant les égout des rues Delisle  
et Coursol, St Antoine et Luesnel et les avoir  
eu à haute et intelligible voie dans les deux  
langues à la porte de la dite Eglise le  
premier jour de Mai 1885 à l'issue de  
l'Office divin. Et pour ce je fais le présent et  
pour valon et servir a quod etc  
Ste Cunigonde 31 Mai 1885

Honoraires Huissiers S. Ct  
annonces 0.50  
affiches 0.50

jos Boivier  
H. C. S.

P27/D1,26

1228

Submission  
Bain & Closet

3 Juin 1885  
A. Piché

St. Cunégonde Juin 3. 1885

Mons. le Maire

et Messrs. les Conseillers

Je propose de faire dans l'Hôtel de Ville  
St. Cunégonde les ouvrages suivants  
et fournir les matériaux nécessaires, savoir  
Deux closets, un bain, un réservoir garni en  
plomb de 5 lbs. au pied, si poule en 7 lbs au pi-  
tuyau à l'eau de 4½ lbs à la verge, les  
cloisons en bois 1¼ po. ép. un coffre en  
cinq départements bois 1½ po. ép. et  
réparer la porte la porte d'entrée.  
Toute ouvrage en bois sera faite en pin

Pour la somme de cent trente sept  
piastres et cinquante centimes \$137.50

A. Piché



Province de Québec } Avis Public  
 Ville de St. Louis } est par les présentes donnée  
 par moi Guillaume Vacarme  
 Ducharme, secrétaire trésorier, que  
 le rôle d'évaluation de cette ville  
 est complété et a été déposé à  
 mon bureau le sixième jour  
 de juin mil huit cent quatre  
 vingt cinq et qu'il est ouvert  
 pour examen par tous les in-  
 téressés jusqu'au sixième jour  
 de juillet prochain  
 (1885)

Donné à St. Louis  
 ce sixième jour de juin  
 1885

G. Ducharme

Sec. Tr.

Province of Québec } Public Notice  
 Town of St. Louis } is hereby given by me  
 Guillaume Vacarme Du-  
 charme, secretary Treasurer  
 that the valuation Roll is completed  
 and has been deposited in my  
 office on the sixth day of June  
 one thousand eight hundred and  
 eighty five and that it is opened  
 for examination by all interested  
 parties until the sixth day of  
 July next (1885).  
 Given at St. Louis this  
 sixth day of June 1885

G. Ducharme

Sec. Tr.

P27/D1,26

1229  
Avis Public  
Confection du  
Rolle d'évaluation  
6 Juin 1885

Avis Public  
Confection du Rolle  
d'évaluation  
6 Juin 1885  
See also

Je soussigné Joseph Poirier résidant en la Ville Ste. Cécile  
l'un des Huissiers jurés de la Cour Supérieure pour la Province  
de Québec exerçant dans le District de Montréal certifié par les présentes  
et fais rapport sous mon serment d'office à cette Honorable Cour  
que j'ai affiché en langues française et anglaise une vraie copie du  
présent Original d'avis public concernant le Rolle d'évaluation de  
la Ville Ste. Cécile, à la porte de l'Hotel de Ville de la dite  
à la porte de l'Eglise de la dite Ville Ste. Cécile, je certifie de  
plus avoir lu à haute et intelligible voix dans les deux langues  
la présente Avis public à la porte de la susdite Eglise à l'issue  
de l'Office Divin le sixième jour de Juin 1885. C'est pourquoi  
je fais le présent Rapport pour valoir et servir à que de  
droit.

Ste. Cécile 6 Juin 1885  
Joseph Poirier  
H. C. S.

Honoraires d'huissier \$ 0.  
annonces 0.50  
affiches 0.50  
\$ 1.00

P27/D1,26

TACHES D'ENCRE

J. Messier B. N. Ducharme, ayant été nommé  
secrétaire des évaluateurs fais serment que je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et de la au meilleur de mon juge-  
ment et capacité. Ainsi pu Dieu me soit  
en aide.

B. N. Ducharme

Attesté devant moi  
ce sixième jour de Juin  
Mil huit cent quatre vingt  
cinq. J. Marin Maire



P27/D1,26

TACHES D'ENCRE

Je soussigné B. N. Ducharme, ay aut été nommé  
secrétaire des évaluateurs fais serment pu je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et de la au meilleur de mon juge-  
ment et capacité. Ainsi pu Dieu me soit  
en aide.

B. N. Ducharme

Assemblement devant moi  
ce sixième jour de Juin  
Mil huit cent quatre vingt  
cinq. H. Marin Maire



P27/D1,26

1230  
Serment d'office  
6 Juin 1885

Voluntiers

P27/D1,26

1230 <sup>a</sup>

Submission  
Peinture

Ed. Barsalou  
12 juin 1885

Montréal 12 Juin 1885

Monsieur ~~Chabate~~

Vous m'avez de-  
mander le prix pour la  
station, blansichaise à la  
chaux dans le bas, pour la  
peinture des piver et teinture  
d'un coffre dans la station  
cuing plafond blanchie  
deux pans au brigue blan-  
chie deux chaise lètres et  
fraster, la grande porte  
piver pain en deux couche  
et le vernisage de la station  
le prix est de soixante Dollars  
votre est E. Barsalou

P27/D1,26

Memoire  
à Messieurs  
Le Maire et les Conseillers  
de la paroisse de  
St. Cuthbert

99 Rue St. Jacques,  
Montreal le 13 Juin 1885  
De J. A. N. Beaudry,  
Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Messieurs,

Vous m'obligeriez en me laissant  
toucher \$ 300<sup>00</sup> en acompte

J'ai l'honneur d'être  
Messieurs votre très humble  
Alphonse Beaudry

P27/D1,26

1231

*Demande d'argent*

13 Juin 1885

*J. A. Beauvillain*

13 Juin 1885

*Demande d'argent*

*J. A. Beauvillain*



P27/D1,26

A Messieurs  
Le Maire et les Conseillers  
Ste Cunegonde,

99 Rue St-Jacques  
Montréal le 13 juin 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 7 juin 1884 la Corporation a accordé à Mr Bogue le contrat pour fournir tous les tuyaux de grès requis pour les travaux d'assainissement, les quantités requises avait été calculées par moi le 3 du même mois. Mais après la signature du contrat le conseil a cru devoir changer la dimension de certains égouts nécessitant par là, le changement des quantités du contrat, privilège que le conseil s'était réservé avec Mr Bogue et dont il a été pris avantage par ma lettre à Mr Bogue en date du 7 août 1884. où presque toutes les quantités ont été changées.

Plus tard, le 2 septembre 1885 la ville a fait avec Mr Laporte un contrat pour la construction des égouts; dans ce contrat plusieurs des rues pour les quelles Mr Bogue a fourni les tuyaux ont été mises de côté laissant ainsi une grande quantité de tuyaux devenue inutile, ajouter à cela les tuyaux de 18" qui ont été remplacés par un égout en brique sur la rue Vinet, et ceux de 15" remplacés par 18" sur la rue Labonté. Change complètement les quantités requises, maintenant si le conseil fait des changements dans la dimension de

P27/D1,26

de legout de la rue St Joseph, il serait convenable  
d'entre en arrangement avec Mr Pogue pour  
prevenir la livraison de tous les tuyaux  
mentionnés dans ma lettre du 7 août 1884

Le tout cependant respectueusement  
Loamis.

J. Alphonse Beaudry,

1232  
Contracteur Pogue  
13 Juin 1885  
Quantité de Gré!

Contracteur Pogue  
13 Juin 1885  
J. A. B. Beaudry.

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Jacques Outout & Co.

Conseiller.

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, *G. Ducharme* Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *Lundi* le *18 Mai* courant, (1885), à 2 heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Engagement de S. Lesage comme Inspecteur de canaux d'égouts
- 2<sup>o</sup> Nomination d'un Inspecteur pour les canaux d'égouts
- 3<sup>o</sup> Réclamation de S. Lesage & Co.
- 4<sup>o</sup> Plan pour les connexions de canaux d'égouts
- 5<sup>o</sup> Des moyens à prendre pour empêcher les vidanges sur la Rue St. Antoine
- 6<sup>o</sup> Posage de boîtes d'alarme
- 7<sup>o</sup> Posage d'une traverse sur la rue St. Bonaventure
- 8<sup>o</sup> Règlement avec la Cité de Montréal pour la connexion de nos égouts avec ceux de la dite Ville.
- 9<sup>o</sup> Adoption des comptes.
- 10<sup>o</sup> Changement d'endroit la Bonne Fontaine chez M. J. J. J. J.
- 11<sup>o</sup> Taxes de la licence de colporteur à vendre pour M. Clarke
- 12<sup>o</sup> Taxes de licence à être chargés à S. H. Hincault & Co. pour des numéros de voiture.

Donné à St. Cuneconde ce quinze jour de  
Mai (1885)

*G. Ducharme*  
Sec. Trés.



P27/D1,26

Jacques Dutoit Sec  
Conseiller  
Présent

1283  
- Louis -  
Assemblée  
Spéciale

15<sup>e</sup> Juin 1886



P27/D1,26

1233 <sup>e</sup>

Demande de dimi-  
nution de taxes  
d'affaires  
15 juin 1885

demande de dimi-  
nution de taxes d'affaires  
15 juin 1885  
P. A. Sicard

À son Honneur le Maire  
et à Messrs les Conseillers de la  
ville de St<sup>e</sup> Geneviève

Messieurs

Je soussigné  
expose respectueusement:

- 1<sup>re</sup> Que je suis contribuable dans  
cette municipalité faisant af-  
faire comme marchand de  
chaussures au N<sup>o</sup> 1025 Rue  
St<sup>e</sup> Joseph;
- 2<sup>de</sup> Comme tel y'ai été taxé à  
\$4<sup>00</sup> par année depuis 1882 à  
1884, augmentation de 160% de  
plus que je payais dans la  
Cité de Montréal;
- 3<sup>de</sup> Que cette année sans que  
mon commerce soit plus  
considérable, ni mon loyer  
plus élevé, je constate une  
augmentation de 150%

P27/D1,26

quand d'autres branches de commerce ne sont augmentées que de 25%;

H<sup>is</sup> Que je sois de mes confrères à qui on a ôté toute taxes et qui cependant ont comme moi un vitrail et des chaussures dedans exposées en vente. En conséquence je prie humblement cet honorable Conseil de vouloir bien prendre en considération cette requête et me donnera justice en ajoutant qu'une augmentation proportionnée au stock, au site comme toute autre branche de commerce. Le tout respectueusement soumis.

P. A. Sicard

P27/D1,26

Bureau des Chemins à Barrières,

146 RUE ST JACQUES

Montréal, 22 Juin 1885

Monsieur.

Je suis chargé de vous informer que, si les arriérages de Commutation dus par la Ville de St' Genevieve ne sont pas payés dans les quinze jours prochains, les Syndics des Chemins à Barrières seront - à regret - forcés de placer des barrières (Check-gates) de manière à collecter suivant la loi, les piages exigibles des Citoyens de votre Ville; Et, en outre, d'avoir recours à des procédés légaux pour recouvrer les dits arriérages.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre Obéissant serviteur

E. Rielly  
Sec. C. A. B.

M. Le Secrétaire

Ville de St' Genevieve

1334

Reclamation

22 juin 1885



Reclamation

22 juin 1885

chemin à Bazin

P27/D1,26



P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

Memo

99 St. James street,

To Mr. J. N. Ducharme

Montreal, le 14 juillet 1885

Secrétaire Trésorier  
de Lunigonde

From J. A. N. Beaudry,

Dominion Land Surveyor & Civil Engineer.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
ces quantités de tuyaux que Mr. Hoqua encore  
à livrer pour terminer son contrat ce sont:

|        |                 |
|--------|-----------------|
| 12 vgs | tuyau de 18"    |
| 3 "    | " - " - 18x9    |
| 6 "    | " - " - 18x6    |
| 23 "   | " - " - 15x6    |
| 10 "   | " - " - 12x6    |
| 2 "    | " - " - 12x4    |
| 14 "   | coudes " - 9"   |
| 7 "    | tuyau de - 6. - |

Mr. Hoqua vous présentera un ordre pour  
avoir les tuyaux qui s'livrent au delà des quantités  
qui lui avait été demandé et qui doit faire entendre  
immédiatement.

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur votre très humble serviteur  
J. A. N. Beaudry,

P27/D1,26

*Lettre Contre  
Bogue*

*Lettre Contre  
Bogue  
Ja. W. Bandy  
14 Juillet 85*

P27/D1,26

Memoire

99 Rue St. Jacques,

A J. N. Ducharme & Co

Montreal, le 24 juin 1885

Le Comptable

De J. A. M. Beaudry,

Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Monsieur

Pour terminer son contrat Mr Bogue a  
encore a fournir

|    |               |
|----|---------------|
| 77 | tuyaux de 18" |
| 3  | " " 18x9      |
| 23 | " " 15x6      |
| 10 | " " 12x6      |

Or plus d'un autre cote il a fourni de plus que son contrat  
les tuyaux suivant qui est prêt a reprendre a moins que  
vous en ayez besoin :

|    |               |   |
|----|---------------|---|
| 11 | tuyaux de 15" | ✓ |
| 39 | " " 12"       | ✓ |
| 43 | " " 9"        | ✓ |
| 12 | " " 15x9      | ✓ |
| 5  | " " 12x9      | ✓ |
| 6  | Coudes de 9"  | ✓ |

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur Votre etc  
Beaudry.



P27/D1,26

Memoire

99 Rue St. Jacques,

A. J. N. Ducharme Ec

Montreal, le 24 juin 1885

Le Curgeon

De J. A. N. Beaudry,

Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Monsieur

Pour terminer son contrat Mr Hogue a  
encore a fournir

|    |               |
|----|---------------|
| 77 | tuyaux de 18" |
| 3  | " " 18x9      |
| 23 | " " 15x6      |
| 10 | " " 12x6      |

Mais d'un autre cote il a fourni de plus que son contrat  
les tuyaux suivant qui est prêt a reprendre a moins que  
vous en ayez besoin :

|    |                     |
|----|---------------------|
| 11 | vgt tuyaux de 15" ✓ |
| 39 | " " " 12" ✓         |
| 43 | " " " 9" ✓          |
| 12 | " " " 15x9 ✓        |
| 5  | " " " 12x9 ✓        |
| 6  | Coudes de 9" ✓      |

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur votre etc  
Beaudry.

P27/D1,26

1234a  
 Lettre Contrat  
 Bogue

---

Lettre Contrat  
 Bogue  
 J. A. S. Baudry  
 24/6/85

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**



P27/D1,26

THOS. DAVIDSON & CO.,  
Dominion Stamping Works,  
MANUFACTURERS OF  
**Tinware and Wire Goods.**  
FACTORY:  
Dominion, Albert and Delisle Streets,  
ST. CUNEGONDE.

OFFICE, SAMPLE AND WAREROOMS:  
501 St. Paul Street, and 56 St. Peter Street.

Montreal, 27<sup>th</sup> June 1885

Messrs. The Mayor & Councillors of  
St. Cunegonde

Gentlemen We have examined  
the Valuation books and  
consider the valuation therein  
of our property much too  
high & beg of you a  
reconsideration of the same  
We have not yet met  
your Finance Committee although  
we went to the Council hall  
on the night appointed for the  
consideration of our Request

THOS. DAVIDSON & CO.,  
Dominion Stamping Works,  
MANUFACTURERS OF  
**Tinware and Wire Goods.**  
FACTORY:  
Dominion, Albert and Delisle Streets,  
ST. CUNEGONDE.

OFFICE, SAMPLE AND WAREROOMS:  
501 St. Paul Street, and 56 St. Peter Street.

Montreal, \_\_\_\_\_ 188

About taxes as asked for

I remain

Yours truly

Thos Davidson & Co.

P27/D1,26

Ville St. Laurent le 6 juillet 1885

M<sup>rs</sup> le Maire & M<sup>rs</sup> les  
Conseillers de la Ville St. Laurent  
Messieurs

Après avoir constaté  
par le Roll d'Évaluation que le  
Montreal Rolling Mills <sup>Co</sup> n'est  
évalué qu'à la somme de  
\$116,000.<sup>00</sup> ce qui ne représente  
qu'un peu plus que le tiers  
de sa valeur réelle nous vous  
mettons en demeure de rec-  
tifier cette évaluation, afin  
que justice soit rendue.

W. E. P.  
Charles Berger & Blais  
J. P. P. P.

P27/D1,26

116  
100  

---

216  

---

10.8000

216  
864.000  
464  

---

335.60  
185.60  

---

150  
1080  
580  

---

500

600  

---

St. Cenegearde 2 Juillet 1885

M. Monsieur le Maire  
et Messieurs les Conseillers

Messieur j'espere que  
vous voudrez bien prandre  
en consideration l'evalua-  
tion qui a été faite  
sur ma propriété qui  
est trop haute je  
pense que que la  
bâtisse est bien peut  
venue

je reste Messieur  
votre D. S  
M<sup>r</sup>. E douard Labadie  
rue Labadie

P27/D1,26

1235

Planite -  
Rôle d'évaluation

27 Juin 1885  
Davidson



P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

The Town of St. Cuneonde.  
 Statement of Receipts and Disbursements.  
 Year ended June 30<sup>th</sup> 1885.

| Receipts.                                              |     | \$   | ¢  | \$     | ¢  | Disbursements.                               |   | \$   | ¢  | \$                 | ¢  |
|--------------------------------------------------------|-----|------|----|--------|----|----------------------------------------------|---|------|----|--------------------|----|
| To Balance from last year                              |     |      |    | 2514   | 31 | Police and Fire Department.                  |   |      |    |                    |    |
| " Cash - Municipal Tax - Current                       | ✓   | 5725 | 68 |        |    | By Cash paid - Salaries of Chief and men     | ✓ | 2104 | 85 | +9414 <sup>5</sup> |    |
| " " " " Special                                        | ✓   | 665  | 99 |        |    | " " " Clothing for Police                    |   | 114  | 37 |                    |    |
| " " " " Arrears                                        | ✓   | 316  | 54 |        |    | " " " Groceries Rubber Co - Boots for Police |   | 19   | 50 |                    |    |
| " " Interest on Arrears                                | ✓   | 98   | 14 | 6806   | 35 | " " " Repair of Horses                       | ✓ | 95   | 30 | +45 <sup>72</sup>  |    |
| " " Licenses - Tavern                                  | ✓   | 1828 | 00 |        |    | " " " Horse Shodding & Veterinary Surgeon    |   | 9    | 13 | +10 <sup>8</sup>   |    |
| " " " " Business                                       | ✓   | 1803 | 25 |        |    | " " " Numbers for Carters and Horses         |   | 41   | 96 |                    |    |
| " " " " Dogs                                           | ✓   | 148  | 25 |        |    | " " " Boards of Prisoners                    |   | 512  | 95 |                    |    |
| " " " " Carters                                        | ✓   | 5350 |    | 3833   | 00 | " " " Herbert for Coal                       |   | 127  | 64 |                    |    |
| " " Fines paid by Persons arrested by Police           |     |      |    | 494    | 35 | " " " Reid "                                 |   | 12   | 00 |                    |    |
| " " Note discounted by Bank of Hochelaga               | 2/6 |      |    | 500    | 00 | " " " Cleaning Station and Cells             | ✓ | 31   | 50 | +19 <sup>50</sup>  |    |
| " " Arge & Beige - of fund - Half preliminary Expenses |     |      |    | 405    | 07 | " " " Goyer Cleaning Casets                  |   | 17   | 50 |                    |    |
| " " " " " - Renewals of Notes                          |     |      |    | 314    | 46 | " " " Costing Prisoners                      | ✓ | 10   | 40 | +3 <sup>00</sup>   |    |
| " " " " " - Rent of Office to December 1884            |     |      |    | 430    | 00 | " " " Genies Whitewashing                    |   | 15   | 00 |                    |    |
| " " Town of St. Henri - Re-Bill of Incorporation       | ✓   |      |    | 100    | 00 | " " " Brush Repairs to Engine                |   | 13   | 00 |                    |    |
| " " Interest on Bank Deposits                          |     |      |    | 78     | 47 | " " " Lapointe Repairs to Harness            |   | 9    | 20 |                    |    |
| " " Petty Amounts                                      |     |      |    | 5      | 60 | " " " Sonne for肥皂                            |   | 4    | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    | 715381 | 61 | " " " Hudson for Vitrif                      |   | 6    | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Repairs to New Hub                     |   | 13   | 79 | Interest           |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Fine Alarm                             |   | 3    | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Van Repairs to Furnace                 |   | 2    | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Chaudiere - Mine for Fine Alarm        |   | 6    | 70 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Robillard for Sewer Work               |   | 2    | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Copy of City Directory                 |   | 2    | 50 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Laundry small items                    |   | 72   | 86 | +6 <sup>52</sup>   |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Advertising in "News"                  |   | 1    | 75 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Expenses of a witness                  |   | 1    | 50 | 3249               | 40 |
|                                                        |     |      |    |        |    | Road Department.                             |   |      |    |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Laborers                               |   | 447  | 58 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Paulin for lumber                      |   | 35   | 64 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Caullard for Hardware &c               |   | 275  | 98 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Martin for Spikes &c                   |   | 16   | 60 | 775                | 80 |
|                                                        |     |      |    |        |    | Water & Light.                               |   |      |    |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Hudson for Coal Oil                    |   | 8    | 45 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Chaput " "                             |   | 173  | 55 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Lamp parts                             |   | 8    | 25 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Repairs to Water Cart                  |   | 55   | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Cases for Smokey Supplies              |   | 44   | 57 | 269                | 82 |
|                                                        |     |      |    |        |    | Office.                                      |   |      |    |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Secretary's Salary                     |   | 635  | 00 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Office and Account Forme               |   | 52   | 40 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Chapleau & Labelle Stationery          |   | 15   | 45 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    | " " " Beauchemin & Maisie " "                |   | 22   | 65 |                    |    |
|                                                        |     |      |    |        |    |                                              |   | 725  | 50 | 4295               | 02 |









1 5 3 0

P27/D1,26

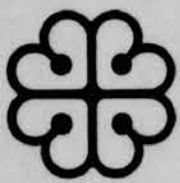
1236

Rapports financiers  
30 Juin 1885

Rapport financier  
30 juin 1885  
auditeurs



P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**





La Ville de St. Laurent  
Etat des Recettes & Deboursés de l'année finissant le 30 Juin 1885.

| Recettes                   |                                                                               |         | Déboursés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| A. Balance de l'an dernier |                                                                               |         | 2514 31                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |
| "                          | Argent reçu Taxes courantes                                                   | 5725 68 | <u>Departement du Feu &amp; Police</u><br>Par Argent payé Salaires du Chef et des hommes 2104 85<br>habillements pour Police 114 37<br>Goodgear Rubber Co 19 50<br>Boches pour la de entretien des chevaux 95 30<br>ferrages des chevaux et au médecin veterinaire 9 13<br>numéros pour les charrettes et maisons 41 96<br>pension des prisonniers 512 95<br>Herbert pour charbon 127 64<br>Reid do do 12 00<br>nettoyeurs de Station Cellules 31 50<br>Gohier netoyer Orives 17 50<br>Charretier pour prisonniers 10 40<br>Grenier blanchissage 15 00<br>Boush reparer l'engin 12 00<br>Lapointe do attelages 9 20<br>Sonne cables re 4 00<br>Studon vitrerie 6 00<br>Reparations au Deridoir (Reul) 13 79<br>do des toites d'alarme 3 00<br>Van reparer fontaines 2 00<br>Chanteloup fil p. toites d'alarme 6 70<br>Robillard pour reparations 2 00<br>Lovell pour Almanach de adresses 2 50<br>Diverses depenses 72 86<br>annonces dans le "Witness" 1 75<br>depenses pour timonin 1 50 |  |  |
| "                          | " " Speciales                                                                 | 665 99  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | " " Anceages                                                                  | 316 54  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Interet sur do                                                           | 98 14   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Licences d'auberges                                                      | 1828 00 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | " do d'affaires                                                               | 1803 25 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | " do de chiens                                                                | 148 25  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | " do de charretiers                                                           | 53 50   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Amendes des personnes arretees par la police                             | 494 35  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Billet escompté à la Banque Hochelaga                                    | 500 00  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Remboursement de Berger & Beique la moitié des depenses préliminaires    | 405 07  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Remb <sup>t</sup> de Berger & Beique sur les renouvellements des billets | 214 46  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Berger & Beique loyer du Bureau jusqu'à Decembre 1884.                   | 430 00  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Ville St. Henri Re Chartre d'incorporation                               | 100 00  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " Interets sur les depots en Banque                                        | 78 47   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| "                          | do " montants divers                                                          | 560     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |
| Total                      |                                                                               |         | 3249 40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |
|                            |                                                                               |         | <u>Departement des chemins</u><br>Par Argent payé Journaliers 447 58<br>Poulin bois de sciage 35 64<br>Guillard pour fer re 275 98<br>Martin carvelore 16 60                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |
|                            |                                                                               |         | <u>Eau &amp; Eclairage</u><br>Par Argent payé Studon p. huile a lampe 8 45<br>Chaput " " 173 55<br>Lampadaires 8 25<br>Reparer arrosoir 35 00<br>Cassidy diverses fournitures 44 57                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |
|                            |                                                                               |         | <u>Bureau</u><br>Par Argent payé Salaires du Secretaire 635 00<br>Formules de Bureau reompte 52 40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |
| Total                      |                                                                               |         | 687 40 4295 02                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |



Recettes

A Montant Rapports

15381 61

Deboursés

Bureau

|                                            |        |         |
|--------------------------------------------|--------|---------|
| Montant Rapports                           | 687 40 | 4295 02 |
| Tax Argent payé Chaplain habille papeterie | 15 45  |         |
| " " Beauchemin Valois                      | 22 65  |         |
| " " Lavages                                | 24 50  |         |
| " " Enregistrement timbres                 | 11 16  |         |
| " " Louell Almanach des adresses           | 2 50   |         |
| " " dépenses diverses                      | 12 88  | 776 54  |

Divers Montants

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Tax Argent payé O Perrot Billet Intérêt | 534 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 900 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 500 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 12 08   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 147 46  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 600 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 300 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 1000 00 |
| " " " " " " " " " " " "                 | 900 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 187 75  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 118 07  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 80 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 10 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 5 00    |
| " " " " " " " " " " " "                 | 37 50   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 22 40   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 233 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 524 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 1000 00 |
| " " " " " " " " " " " "                 | 104 55  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 150 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 136 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 100 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 25 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 100 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 50 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 60 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 424 00  |
| " " " " " " " " " " " "                 | 12 00   |
| " " " " " " " " " " " "                 | 28 10   |

Sorte

15381 61

Sorte

8300 91 5071 56

| Recettes           |                     |
|--------------------|---------------------|
| A Montant Rapporte | 15381 61            |
|                    | <del>15381 61</del> |

| Deboursés                                          |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| <u>Divers Montants</u>                             |                     |
| Montant Rapporte                                   | 8300 91             |
| Par Argent paye dépenses des élections municipales | 800                 |
| Desjardins publication d'avis                      | 650                 |
| Bishop étampe pour auditeurs                       | 500                 |
| Mussen pour drapeaux                               | 600                 |
| Chambrier a l'Hôtel Dieu                           | 200                 |
|                                                    | 8328 41             |
| Balance                                            | 1981 64             |
|                                                    | <del>15381 61</del> |

Camille Granger }  
 Thomas J. Lafont } Auditeurs







P27/D1,26

1237  
Rapport Financier  
30 Juin 1886

Rapport financier  
30 juin 1886  
André

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.  
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 3 Juillet 1885

A. M<sup>r</sup> Le Maire & Conseillers  
de la Ville de Ste. Cunegonde.

Messieurs

Veuillez accepter ma  
re'signation comme Conseiller de  
cette ville pour le Quartier sud.

Jacques Dutaer



1238  
Resignation  
3 juillet 1885

Resignation  
~~de ...~~  
3 juillet 1885  
J. Sutton

P27/D1,26

1 0 7 0

Montreal July 6<sup>th</sup> 1880

G. H. Ducharme Esq  
Secretary  
St. Cyprien Corporation

Dear Sir

Enclosed please find  
prices for coal which you may require for  
the Corporation, Members of your Council and  
their friends.

I will be prepared to deliver anytime you  
may be free to receive.

The coal will be free of dust and  
best quality

|          |         |            |           |
|----------|---------|------------|-----------|
| Stove    | \$ 0.93 | per basket | Delivered |
| Egg      | 0.32    | "          | do " do   |
| Chestnut | 0.68    | "          | do " do   |

Your Obedient Servant  
P. H. Herbert

1239

Soumission  
de  
Charbon

D. H. Herbert

July 6 1881

P27/D1,26